

UNL  
LA VOIE LUCRATIVE  
**POUR MON Avenir**  
**JE N'AI PAS D'ACTIONS**  
**J'AI MON EDUCATION**



**ACTUALITÉ**

La réforme du lycée

**ENTRETIEN**

Avec Paul Chemetov

**MÉTIER**

Comment mon service sera-t-il calculé ?

**CULTURE**

Claude Lévi-Strauss ou l'éloge du divers

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 579 NOVEMBRE 2009

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## La fonction publique, une conquête sociale

snes **U**.p-fsu



**Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire place la solidarité et la réciprocité au cœur de sa démarche et la conception de son métier.**

Elle présente une alternative au modèle bancaire classique en proposant aux personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture une offre d'épargne leur permettant de trouver des solutions de financement sur mesure.

Fidèle à ses principes, la CASDEN a tout naturellement choisi le Groupe Banque Populaire, il y a 35 ans, comme partenaire. Elle peut ainsi offrir à ses Sociétaires tous les services bancaires de gestion au quotidien dans les agences Banque Populaire.

Aujourd'hui plus d'un million de Sociétaires partagent les valeurs fondatrices de la CASDEN : solidarité, confiance, engagement.

A travers l'original "**Programme 1, 2, 3 CASDEN**" le Sociétaire, en épargnant, accumule des "Points" et obtient des crédits à des taux exceptionnels.

Son offre comme son fonctionnement sont construits autour d'une éthique et des principes mutualistes qui privilégient des valeurs de solidarité.

**Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition**

■ coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

**Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**



# Formation des enseignants : le mirage gouvernemental s'évanouit !

→ par Stéphane Tassel,  
Michelle Lauton

*La réussite des « assises FSU de la formation des maîtres » est indéniable, le SNESUP a fortement contribué à faire de ce moment un temps fort de la vision partagée du métier d'enseignant. Un enseignant en mesure de concevoir ses enseignements, entretenant, dès le stade de sa formation, un rapport avec la recherche. Les futurs enseignants doivent être formés pour comprendre les élèves et leurs erreurs, adapter leurs pratiques à des situations inédites et être en mesure d'exercer le doute méthodique. Une réelle élévation des qualifications reconnues par un master relève d'un enjeu de société. Elle conditionne la démocratisation du système éducatif dans son ensemble. Le changement de paradigme initié par le président de la République est-il porteur de progrès ou de régressions ? Le vendredi 13 novembre, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont communiqué aux organisations syndicales leurs décisions concernant la réforme*



*dite de « mastérisation ». Une véritable levée de boucliers d'un front syndical uni s'est abattue sur les représentants du gouvernement concernant la conception gouvernementale de l'admissibilité aux concours, le calendrier échelonné des*

*différents concours et la possibilité d'élaborer de vrais masters ! Ces décisions, prises en dehors de toute concertation avec les organisations syndicales, sont inacceptables. Elles constituent des entraves sévères à la conception des futures formations de master pour les enseignants portant l'ambition d'un net progrès dans la démocratisation de notre système éducatif.*

*Pour le gouvernement enseigner n'est pas un métier qui s'apprend, et la formation des jeunes ne constitue pas une priorité ! Unis, nous pouvons faire reculer le gouvernement. En témoigne le débat budgétaire, où un amendement gouvernemental a été déposé, reconnaissant le bien-fondé de notre exigence de réparation des inversions de carrière des nouveaux enseignants-chercheurs.*

## ACTUALITÉ 4

- Réforme des collectivités locales : **renforcer leurs moyens** plutôt que remettre en cause leur existence
- **Pour contrer la régression sécuritaire, unissons-nous !**
- Un enjeu pour l'enseignement supérieur : **la réforme du lycée**

## MÉTIER 7

- Comment mon service sera-t-il calculé ?

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Demain, **le CNRS**
- L'**évaluation** des formations
- Le **sanctuaire** des IUT

## DOSSIER 9

### La fonction publique, une conquête sociale

La fonction publique est une création historique somme toute récente. Elle conquiert sa forme moderne – les trois versants de la fonction publique d'État, hospitalière et des collectivités territoriales – sous l'impulsion d'Anicet le Pors au début des années 80. Objet incessant d'attaques des gouvernements et cercles de droite depuis le milieu des années 1970, elle est au cœur de sentiments ambivalents de la part de l'opinion publique.

Ses principes fondateurs qui peuvent servir de socle à une nouvelle gestion moderne alliant solidarité collective et reconnaissance individuelle sont dans le collimateur du gouvernement Sarkozy. La crise financière et ses conséquences mettent du plomb dans l'aile à son rêve d'un « grand soir statutaire ».



## MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Assises de la FSU du 7 novembre 2009 : **les enjeux de la formation des enseignants**

## ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 19

- Par-delà le débat sur « **la diversité** » : opération politique et menaces sur le service public

## ENTRETIEN 21

- avec **Paul Chemetov**,

## INTERNATIONAL 22

- Autriche : L'Université **bouge aussi**
- Allemagne, Hongrie, Italie... : entrons en **résistance européenne !**
- Venezuela : une **révolution éducative** en marche

## CULTURE 23

- **Claude Lévi-Strauss** ou l'éloge du divers



## ÉPHÉMÉRIDE

**DU 26 AU 28 NOVEMBRE**  
**Congrès du SNCS à Orléans**

**28 NOVEMBRE**

**Manifestation à Genève**  
 dans le cadre de la conférence ministérielle de l'OMC  
**Journée nationale de manifestations**  
 contre la privatisation de la Poste

**29 NOVEMBRE**

**Manifestation à l'appel de l'UCIJ :**  
 pour une politique de l'immigration respectueuse des droits fondamentaux

**30 NOVEMBRE**

**Dépôt des listes CTPU** au ministère

**30 NOVEMBRE ET 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE**

**Manifestations transnationales**  
 à Bruxelles contre le programme de Stockholm

**1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE**

**Journée mondiale de lutte contre le sida**

**2 DÉCEMBRE 2009**

**AG des enseignants de statut second degré** de l'enseignement supérieur, Bourse Centrale de Paris, salle Pelloutier, 3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris (M<sup>o</sup> Château d'eau)

**2 DÉCEMBRE**

**Débat organisé par Solidaires, FSU :**  
 débat sur le développement durable (CEDIAS, 5, rue Las-Cases, 75007 Paris)

**5 ET 6 DÉCEMBRE**

**Assises d'Attac** (à Grenoble)

**DU 7 AU 11 DÉCEMBRE**

**Congrès de la CGT** à Nantes.

**10, 11, 12, 13 DÉCEMBRE**

**Forum Climat à Copenhague**

et manifestation le 12 pour la défense de la planète

## RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

# Renforcer leurs moyens plutôt que remettre en cause leur existence

→ par Christian Favier, président du Conseil général du Val-de-Marne<sup>(1)</sup> (94)

Le Conseil général du Val-de-Marne, acteur présent et actif dans les Conseils des universités proches de ce territoire, appelle à refuser la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle.

Le président de la République a annoncé l'engagement d'une réforme des collectivités locales, évoquant « des échelons de collectivités locales dont le nombre et l'enchevêtrement des compétences est une source d'inefficacité et de dépenses supplémentaires. La compétitivité de notre économie est capitale. Elle ne peut supporter un poids excessif de dépenses publiques ». Qu'en est-il réellement ? En quoi supprimer un échelon de collectivité locale, le Département, comme le proposait il y a peu la commission Attali, va-t-il améliorer la vie de nos concitoyens ?

Et qui peut réellement croire que la réduction du poids des dépenses publiques serait sans impact sur la qualité du service public rendu aux usagers ?

### CONTEXTE ET ATTENDUS D'UNE RÉFORME RÉGRESSIVE

À l'heure où une crise économique va succéder à la crise financière, il est particulièrement dangereux de vouloir fragiliser les collectivités locales, qui assurent 75 % de l'investissement public de notre pays. Elles ont déjà été déstabilisées par la mise en place de l'acte II de la décentralisation et par les charges importantes qui leur ont été transférées avec des financements très insuffisants pour les compenser. En Val-de-Marne, la dette de l'État envers le Conseil général s'élève à 400 M€.

Aujourd'hui, les communes, départements, régions constituent de véritables espaces de démocratie de proximité fondée sur l'écoute et la réactivité. Les élus locaux sont ceux auxquels nos concitoyens font le plus confiance pour les protéger, les soutenir et préparer leur avenir.

Si ces réformes étaient adoptées en l'état, le conseil général<sup>(2)</sup> ne pourrait plus



mener les politiques solidaires et innovantes auxquelles les Val-de-Marnais sont attachés : crèches, remboursement de 50 % de la carte de transport *Imagine R*, cartes Améthyste et Rubis, aide au développement économique et à l'emploi, espaces verts départementaux, construction et réhabilitation des col-

lèges, aide au logement social, aux transports, soutien à la vie associative, au sport, à la culture...

Priver le service public départemental de ses moyens, c'est rendre plus dure la vie des habitants et des habitants.

Cette pression du gouvernement sur la dépense publique, et donc sur les services publics, n'a qu'un but, profondément injuste : financer les cadeaux fiscaux aux entreprises et aux contribuables les plus aisés.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle à exprimer votre refus de ces régressions sociales et démocratiques. ●

(1) Synthèse des documents du CG réalisée par Gérard Lauton.

(2) Lettre aux habitants du Val-de-Marne.

le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
 Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de publication :**  
 Guy Odent

**Rédacteurs en chef :**  
 François Bouillon, Gérard Lauton,  
 Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :**  
 Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
 Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :**  
 Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**

C.A.G., Paris

**Impression :**

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**

Com d'habitude publicité,  
 Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © Alain Besancon/Fotolia.com

# Pour contrer la régression sécuritaire, unissons-nous !

→ par Matthieu Bonduelle, secrétaire général du Syndicat de la magistrature



Fichage généralisé, sort indigne fait aux étrangers, droit pénal défiguré... trois facettes de sept années ininterrompues de dérive sécuritaire.

Gérard Lauton : *Datés du 16 octobre (Sainte Edwige...) deux décrets ressuscitent le texte créant Edvige retiré en novembre 2008 suite à une vaste mobilisation... Que faire face à ce fichage ?*

Matthieu Bonduelle : Il est clair que le fichage généralisé de la population est en marche. On le voit déjà avec les fichiers dits « d'antécédents » (STIC, JUDEX, FNAEG...), désormais tentaculaires, incontrôlables, souvent erronés (ex : selon la CNIL, 17 % des fiches du STIC sont à jour !) et déconnectés de leurs finalités initiales. C'est particulièrement net s'agissant du FNAEG, qui concerne les empreintes génétiques : créé en 1998 en vue de conserver le profil des auteurs d'infractions sexuelles, il vise aujourd'hui non seulement les condamnés mais aussi les suspects et dans de très nombreuses affaires puisque 137 infractions sont concernées, à l'exception notable de la plupart des infractions économiques ... Il faut bien comprendre que même des personnes qui ont été innocentées se trouvent dans ces fichiers de suspicion.

Les deux nouveaux décrets EDVIGE s'inscrivent dans ce contexte. Il s'agit notamment de « prévenir les atteintes à la sécurité publique » et donc de fichier des personnes avant tout passage à l'acte, au

mépris de la présomption d'innocence. La mobilisation sans précédent de 2008 a notamment permis d'obtenir le retrait des références à la vie sexuelle et à l'état de santé, ainsi qu'une meilleure traçabilité de l'accès aux données. Mais les mineurs pourront être fichés dès 13 ans, des personnes pourront être fichées parce qu'elles viennent d'une certaine zone géographique et l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui n'est pas acceptable en démocratie. Le Syndicat de la magistrature, avec d'autres au sein du collectif « Non à EDVIGE », notamment la FSU, va attaquer ces décrets devant le Conseil d'État.

G.L. : *Plus de 1 000 salariés sans papiers se sont mis en grève pour leur régularisation face aux blocages persistants et à l'arbitraire préfectoral. Comment soutenir cette cause ?*

M.B. : Le collectif « Uni(e)s Contre une Immigration Jetable » (UCIJ), qui regroupe de nombreuses organisations (notamment le SM et la FSU), travaille sur cette question. Une grande manifestation unitaire aura lieu le 29 novembre à Paris, à l'initiative de ce collectif, pour une politique de l'immigration respectueuse des droits fondamentaux. Le sort indigne que la France réserve aux étrangers doit en effet être considéré

dans son ensemble : politique d'immigration « choisie », quotas d'expulsions, enfermement administratif, opérations policières brutales et se voulant spectaculaires (ex : le « démantèlement » de la « jungle » à Calais), instrumentalisation de la justice (y compris pénale, puisque le seul fait de ne pas avoir de papiers est

un délit), déni ministériel du délit de solidarité ou encore marketing politique autour de « l'identité nationale »... Sur toutes ces questions, le SM se mobilise, notamment au sein

de l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (ANAFE).

G.L. : *Sous les feux des projecteurs, sont mis en scène des faits divers prétexte à des lois renforcées contre la récidive, les « bandes » ou les mineurs délinquants ... Comment défendre droits et libertés ?*

M.B. : Il est plus que temps de faire le bilan du sarkozysme en matière de lutte contre la délinquance. Ce n'est pas le bilan d'un demi-mandat présidentiel, comme on l'entend ces derniers jours, mais celui d'un septennat ! Il y a en effet une continuité de la politique sécuritaire depuis 2002, quand Nicolas Sarkozy est arrivé au ministère de l'Intérieur avec l'ambition affichée de récupérer les voix du Front National. Cette politique, inspirée par les théories ultra-réactionnaires de la « tolérance zéro » et qui a profondément défiguré notre droit pénal, a fait la démonstration de sa nocivité : la délinquance n'en a pas pâti, nos libertés si. Là encore, des convergences doivent être recherchées. Ce n'est pas seulement l'affaire des juristes ou des défenseurs des droits de l'Homme. L'ensemble du mouvement social doit se saisir de cette question et, bien sûr, les organisations politiques. Cette critique transversale est l'objet du Collectif Liberté Égalité Justice (CLEJ), qui regroupe de nombreuses organisations (partis, associations, syndicats), notamment le SM et la FSU. ●

▼  
Démonstration de la nocivité de cette politique : la délinquance n'en a pas pâti, nos libertés si  
▲



Avec humanité !!

**UN ENJEU POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

# La réforme du lycée

→ par Antoine Évennou, président de l'Union Nationale lycéenne



© DR

Le besoin de nouvelles méthodes d'apprentissage, de nouveaux contenus pour les programmes, d'une orientation scolaire choisie, sont les exigences centrales d'une réforme réussie du lycée.

**PREMIÈRE TENTATIVE DE RÉFORME ÉCHOUÉE**

Le 18 décembre 2008, 150 000 lycéens descendent dans la rue pour refuser la réforme du lycée proposée par X. Darcos. Ils n'avaient pas été entendus au cours des concertations et refusaient une réforme purement structurelle et incompréhensible, n'apportant pas de réponses sur les méthodes d'apprentissage, l'orientation, la vie lycéenne... Suite au recul du ministre, Richard Descoings est nommé par N. Sarkozy pour mener une concertation dans les lycées afin de faire remonter les attentes et les besoins de l'ensemble de la communauté éducative et d'initier sur d'autres bases une nouvelle réforme du lycée.

N. Sarkozy n'apporte pas de réponse aux 150 000 jeunes quittant chaque année le système scolaire

raissent comme un agglomérat de propositions consensuelles qui ne vont pas révolutionner le lycée. Elles n'évoquent à aucun moment la question des pratiques d'enseignement alors que ces dernières doivent impérativement évoluer, ni la question du contenu des programmes alors que le besoin de les refondre est essentiel... En aucun cas N. Sarkozy n'a apporté de réponses aux 150 000 jeunes qui quittent le système scolaire chaque année. Nous constatons un réel refus de massifier et démocratiser l'enseignement secondaire afin de protéger et qualifier tous les jeunes pour l'avenir de la société.

**LA DÉMOCRATISATION DU SECONDAIRE ET DU SUPÉRIEUR : UN ENJEU SANS PRÉCÉDENT !**

On constate en cette rentrée 2009, les graves conséquences de la crise économique et sociale avec une hausse du chômage et de la précarité particulièrement prononcée chez les jeunes. Le désengagement de l'État vis-à-vis des services publics se fait ressentir d'autant plus. Les jeunes qui continuent leurs études sont moins fortement touchés par la crise. L'accès de tous les lycéens à l'enseignement supérieur est crucial ; le lycée doit donc préparer efficacement tous les élèves à réussir au niveau suivant.



© DR

L'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans, la mise en place d'un service public d'orientation et d'un système d'aide scolaire doivent permettre à tous de réussir au lycée et préparer la réussite des élèves dans leurs études futures. De fait, l'apprentissage de l'autonomie est essentiel. Le besoin de nouvelles méthodes d'apprentissage, de nouveaux contenus pour les programmes, d'une orientation scolaire choisie, sont des axes de travail plus qu'importants dans cette réforme si l'on a la volonté de mener le plus possible de jeunes vers l'enseignement supérieur au lieu de contrôler les flux d'arrivée.

La réforme du lycée est un enjeu pour l'avenir et la cohésion de notre modèle de société. L'École républicaine doit se fixer des objectifs : 80% d'une classe d'âge doit avoir le baccalauréat, 100 % des jeunes doivent réussir et être qualifiés ! ●

## Loin de la réussite pour tous

→ par Marc Champesme

Après un report d'un an dû aux mobilisations de l'an dernier et la publication des rapports Apparou et Descoing en juin 2009, N.Sarkozy a repris en main le dossier en annonçant le 13 octobre ses principales « pistes ». Si les dispositions les plus contestées ne figurent plus dans le projet, celui-ci reste marqué par un contexte budgétaire aggravé par des suppressions massives d'emplois (2010 et au-delà). Ainsi, les déclarations réitérées sur la lourdeur de l'emploi du temps des lycéens, l'annonce d'heures de suivi personnalisées ou de stages de soutien ou réorientation pendant les vacances scolaires rappellent

les mesures analogues adoptées récemment dans le premier degré, ayant conduit à une réduction du temps d'enseignement pour tous sans effet bénéfique pour les élèves en difficulté. Sur la préparation à l'enseignement supérieur, le discours du président révèle une conception très inquiétante des différentes voies de formation : la licence n'est mentionnée que lorsqu'il s'agit d'échec... mais côté réussite, la voie de l'excellence est l'accès en CPGE ou – pour les bacs technologiques et professionnels –

en IUT ou BTS. L'objectif affiché en 2007 dans le plan licence de « diviser par deux le taux d'échec en première année à l'université » serait-il déjà oublié ? Dans la lignée des rapports sur ce sujet, le dispositif d'orientation est à nouveau sur la sellette. Le rôle des CO-Psy<sup>(1)</sup> est encore ignoré et l'orientation serait confiée pour l'essentiel à des enseignants volontaires effectuant dans ce but des « stages d'observation en entreprise ». ●

La licence n'est mentionnée que lorsqu'il s'agit d'échec...

(1) Conseillers d'orientation psychologues.

# Comment mon service sera-t-il calculé ?

Quel que soit notre statut, il importe d'exiger le retrait de la modulation et la prise en compte de l'ensemble des tâches. → par Noël Bernard

## C'EST TRÈS SIMPLE !

- 1 Je suis enseignant non titulaire : ALLER EN 13
- 2 Je suis enseignant de statut second degré (PRAG, PRCE...) ALLER EN 12
- 3 Je suis enseignant-chercheur :
- 4 Le CNU me reconnaît une activité de recherche. Mon service de référence est SR=192 heures équivalent-TD (hTD) ALLER EN 6
- 5 Le CNU ne me reconnaît pas d'activité de recherche (les élus SNESUP au CNU feront tout pour que l'évaluation ne débouche pas sur ça). Refuser que le président prenne ce prétexte pour considérer mon service de référence comme étant SR=384 hTD. Demander l'appui du SNESUP.
- 6 Le CA de mon université dresse un tableau d'équivalence donnant pour une série de tâches (responsabilité d'année, de service, organisation de manifestation, suivi de stage, etc.) un équivalent en hTD rendant compte de la charge réelle de chaque tâche. Mon service pourra se composer d'enseignements et de tâches figurant dans ce tableau, avec 1 hTP=1 hTD.
- 7 J'exerce une responsabilité (directeur d'UFR, membre du CNU, etc.) donnant lieu à une décharge D : mon temps de travail est alors T=SR-D. Sinon T=SR.
- 8 J'ai demandé un service modulé (différent de T) ALLER EN 10



© Kélie Rudolph/istockphoto.com

9 Le président m'attribue un service S après avis du directeur d'UFR (qui a consulté le conseil d'UFR restreint) et du directeur de labo ; il tient compte de mon évaluation par le CNU.

## S PEUT ÊTRE SUPÉRIEUR OU INFÉRIEUR À T

Je peux refuser cette modulation. Si on fait pression sur moi demander l'appui du SNESUP. ALLER EN 11

10 En cas de refus de ma demande de modulation, je peux faire appel. Une commission désignée par le CS et le CEVU se prononce.

11 Si en fin d'année il s'avère que j'ai effectué des enseignements et des tâches du ta-

bleau d'équivalence pour un total  $S_{total}$  supérieur à S, alors on me doit des heures complémentaires  $HC = S_{total} - S$ . Mais en HC le décompte des TP est 1 hTP=2/3 hTD ! ALLER EN 14

12 Enseignant de statut second degré, je ne suis pas concerné par la modulation, ni par le tableau d'équivalence. Mes tâches autres que d'enseignement ne seront pas prises en compte dans mon service de 384 hTD ! Notons que depuis 1993 TP=TD dans mon service statutaire, TP=2/3TD en HC. ALLER EN 14

13 Enseignant non titulaire, je ne suis concerné par rien. Soit un décret spécifie

mon service (cas des ATER par exemple), soit mon service est individuel, au mieux précisé sur mon contrat d'embauche, atteignant fréquemment 576 hTD, voire plus. Mes tâches autres que d'enseignement ne seront pas prises en compte dans mon service ! Et pour moi 1 hTP = 2/3 hTD dans tous les cas (sauf contrats doctoraux) ! ALLER EN 14

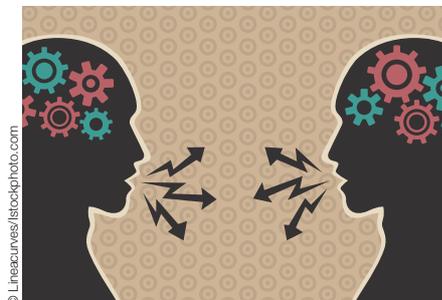
14 Tous ensemble, luttons avec le SNESUP pour le retrait de la modulation, une définition équitable des services limités à 150hTD pour les EC et 250 hTD pour les autres enseignants, et la prise en compte pour tous de l'ensemble des tâches. ●

## CRISE CNU 19<sup>e</sup> SECTION (SOCIOLOGIE-DÉMOGRAPHIE)

→ par Frédéric Lebaron et Emmanuel Deauvieux, élus SNESUP démissionnaires

La section connaît une crise de grande ampleur qui a entraîné plusieurs démissions en son sein et a poussé de nombreux sociologues à intervenir publiquement. En 2007 déjà, sa composition avait soulevé une vive controverse en raison de la nomination de trois membres appartenant au même courant de pensée (une nouvelle nommée en 2008). En juin dernier, à l'occasion des promotions à la classe exceptionnelle des professeurs, les candidatures de trois membres de la section (dont deux des collègues nommés évoqués plus haut) ont été retenues, posant ainsi la délicate question de l'auto-promotion. C'est à la suite de cette session que certains membres ont protesté par un courrier du 22 juin adressé au président J. Spurk. Le 16 septembre, considérant que

la section avait désormais perdu toute légitimité dans la communauté scientifique, 11 de ses membres ont démissionné, et plusieurs autres dans les semaines suivantes (à ce jour 25, selon



© Lineacurves/istockphoto.com

notre comptage qui ne tient pas compte des renvois ou non d'une lettre manuscrite au ministère).

Les Assises de la sociologie, organisées le 16 octobre à l'initiative de l'AFS<sup>(1)</sup> et de l'ASES<sup>(2)</sup>, ont permis de prendre toute la mesure de la crise. Le SNESUP (sept de ses dix membres ayant démissionné), le SGEN-CFDT, QSF ainsi que les organisations professionnelles l'AFS et l'ASES, prenant acte du fait que la section ne pouvait plus

fonctionner, ont manifesté leur soutien aux démissionnaires et appelé les membres restants à démissionner immédiatement. Elles ont en outre demandé au ministère d'examiner, avec leur concours, les conditions du renouvellement complet de la section. V. Péresse a suspendu la procédure de promotion et saisi la direction générale des ressources humaines de son ministère, « afin de vérifier la régularité des délibérations contestées ».

1. Association française de sociologie.

2. Association des sociologues de l'enseignement supérieur.



## Contre la fermeture du site de Douai de l'IUFM

La première semaine de novembre a été riche pour notre jeune section. Suite à l'annonce de la fermeture du site de Douai de l'IUFM du Nord-Pas de Calais, nous avons convoquée une AG le 4 novembre pour faire le point avant le Conseil d'Administration (CA) du 6 censé éclairer la situation du site de Douai. Si la date imposée par les circonstances et la jeunesse de la section n'ont pas permis une grande affluence, les différents intervenants d'horizons divers ont animé un débat fécond. S'il est évident que la fermeture de Douai s'inscrit dans le cadre de la loi LRU d'une part et de la concurrence entre universités d'autre part, les approches peuvent être diverses et doivent se combiner. Les raisons « techniques » avancées (baisse du nombre d'étudiants et locaux vétustes) ne doivent pas faire illusion. Pour autant dans l'immédiat, les problèmes liés à la diminution du nombre d'étudiants sur le « moral » de l'établissement et des enseignants doivent aussi être pris en compte par le SNESUP, le seul mot d'ordre « non à la fermeture » est largement insuffisant. Cela n'empêche pas de dénoncer les politiques malthusiennes en matière de recrutement des enseignants, comme l'a fait la représentante du SNES, qui expliquent aussi la baisse du nombre d'étudiants. Ni de faire remarquer qu'en France des IUFM « tournent » avec beaucoup moins d'étudiants que les projections pessimistes faites sur le site de Douai (représentant SNUIPP). Le niveau de riposte adapté à une telle attaque a fait l'objet de discussions. En particulier, nous en appelons au recteur pour obliger les présidents d'université de la région à s'entendre sur la formation des enseignants, ce qu'ils ne faisaient pas dans le cadre du PRES. Cela permettra de sauvegarder l'« expertise » de l'IUFM qui est unique, ce qui est bien l'enjeu du moment. Cependant l'exigence d'un cadrage national s'est aussi exprimée et bien d'autres questions ont été abordées au sujet de la formation des enseignants. L'affaire de la fermeture du site de Douai est loin d'être finie, notre section continuera à se battre et à débattre et ne demande qu'à être en contact avec celles qui affrontent les mêmes situations. ●

Jerôme Buresi



## Les universitaires conviés à une Messe Pontificale !

Le 05/11/09 l'ensemble des personnels de l'Université Paul-Cézanne (Aix-Marseille 3) recevait, via le service de communication, un courriel avec pour objet « Invitation à la Grande Messe Pontificale », « à l'occasion du 1<sup>er</sup> centenaire de l'Institution de l'Université d'Aix par la bulle papale d'Alexandre V ».

De nombreux collègues ayant spontanément demandé des explications, le président Marc Péna, dans un message du 10/11, indique que « l'organisation de cette manifestation revêt en effet un caractère historique ». Il rappelle que « cette célébration a lieu dans le cadre du Sixième Centenaire de la Fondation de l'Université à Aix, Université créée par décision du pape Alexandre V ».

Une université a en effet été reconnue le 9 décembre 1409 par le pape de l'époque, Alexandre V, sur demande de Louis II d'Anjou alors Comte de Provence, qui souhaitait former ainsi les élites de sa principauté à travers l'enseignement du droit et de la théologie. Comme toutes les universités fondées à l'époque, celle d'Aix l'est avec l'accord du Vatican et sera dissoute par la Convention en 1793. En 1804 Napoléon crée une École de Droit dans une douzaine de villes, dont Aix, puis, à partir de 1806, l'Université de France autour de cinq facultés (droit, théologie, lettres, sciences, médecine). Le choix de commémorer les 600 ans de l'université n'est donc pas anodin et ancre les manifestations y afférant dans cet espace-temps. Un autre choix était possible puisqu'une autre université est née après la Révolution. Ainsi, retenir la date de 1409 impose et d'une certaine manière conforte le contexte religieux<sup>(1)</sup>.

Dans le contexte actuel où le président Sarkozy, également chanoine, reconnaît les diplômes délivrés par les universités catholiques comme diplômes nationaux, s'asseyant ainsi allègrement sur les principes de laïcité et sur la séparation de l'Église et de l'État, donner une messe pontificale en l'honneur de la reconnaissance de l'université par le Vatican laisse présager le maintien, voire le renforcement des liens entre ces deux institutions.

Le passage aux compétences élargies, synonyme pour certains d'autonomie, qui se traduit par un désengagement de l'État, sera-t-il l'occasion pour l'Université Paul-Cézanne d'affirmer ses liens privilégiés avec l'Église catholique ? La future mais toujours hypothétique université d'Aix-Marseille sera-t-elle une université catholique ? Sans présager du futur, le retour des questions religieuses dans des lieux où elles ne devraient pas apparaître soulève des inquiétudes justifiées quant à l'affaiblissement de la séparation entre la vie publique (l'université) et la vie privée (culte religieux). ●

Caroline Mauriat



## Nouveau président et nouvelle équipe de direction

Notre ancien président, E. Anthony, a choisi de reprendre le chemin des laboratoires et obtenu sa mutation en août. Depuis le début de juillet, la section SNESUP a invité tous les candidats à afficher clairement leurs positions vis-à-vis de la loi LRU, ainsi que leur stratégie pour l'avenir de l'ULCO. Nous avons éga-



## HOMMAGE À JEAN-JACQUES GOBLOT

Jean-Jacques Goblot nous a quittés début août. Plusieurs de ses amis tel Lucien SÈVE ont écrit pour dire quel intellectuel il était, par ses travaux sur l'histoire des civilisations, ses lectures essentielles et ses connaissances d'auteurs d'une certaine taille (comme Lénine), par ses analyses critiques exceptionnelles du matérialisme historique et de l'évolution sociale, et sur les contradictions des notions de liberté et d'égalité puisque le néo-libéralisme qu'on nous impose démolit toute véritable démocratie. Tous ceux qui ont eu le plaisir de le rencontrer étaient frappés par sa grande culture sociale et ils étaient admiratifs aussi devant sa remarquable bibliothèque personnelle, à Chaponost.

Jean-Jacques, maître de conférences, fut secrétaire de la section du SNESUP de Lyon II, militant très impliqué et très attentif. C'est dans son UER que fut recruté comme professeur le dénommé FAURISSON sur lequel à cette époque on n'avait que des informations très limitées, mais qui se révéla par la suite ce négationniste particulièrement actif, et, de plus qui exigeait d'avoir une carte syndicale. Il fallut répondre avec une grande fermeté, puisqu'il voulait poursuivre Jean-Jacques devant la commission des conflits du syndicat car nous refusions et nous avions raison ! Jusqu'à une toute récente période, malgré la maladie, Jean-Jacques poursuivait ses travaux toujours aussi considérables. Il était depuis très longtemps conseiller de rédaction à la revue *La Pensée* qui le publia à plusieurs reprises.

Marcel Brissaud, ancien secrétaire académique de Lyon

lement organisé des AG en invitant toutes les catégories de personnels à participer à la préparation de cette élection, en opposition avec l'esprit de la loi LRU qui restreint l'expression de la démocratie. Durant la campagne, nous avons obtenu la mise en place d'un forum non modéré sur lequel tous les membres du personnel et tous les étudiants étaient invités à interroger publiquement les candidats puis, après synthèse par les élus du CA des questions posées, l'organisation d'un grand débat public devant les trois conseils, retransmis en direct sur le portail de l'université et dans les amphithéâtres de visioconférence.

À l'issue de débats intenses mais toujours cordiaux, les membres du CA ont élu le 6 octobre notre collègue Roger Durand, professeur et ancien VP du conseil scientifique. Il s'est entouré d'une nouvelle équipe élargie pour mieux répondre aux nombreux projets et impératifs : projet de « Campus Littoral » pour faire reconnaître nos spécificités au niveau régional, projet « Université de la mer », création de l'école d'Ingénieurs en Sciences et Technologies Avancées (ISTAC) avec l'intégration prochaine d'une école d'ingénieurs privée située à Saint-Omer (EIPC), passage aux compétences élargies en janvier 2010, renforcement de la position de l'ULCO au sein du PRES pour la pérennisation de nos formations au niveau master, formation des enseignants au sein du PRES.

Plusieurs camarades de notre section ont accepté des postes de vice-président fonctionnel afin de conforter le travail fait par tous nos élus dans les conseils. Une évolution de nos structures nécessite en effet l'investissement de nouveaux collègues : modification des statuts de l'université et du règlement intérieur, évolution des centres de gestion universitaire et de recherche, développement durable (impératif quand notre axe de recherche principal porte sur l'environnement). Un chantier qui nous tient également à cœur : la résorption de la précarité car la déficience en postes statutaires s'est traduite par la création de nombreux CDD pour les BIATOSS et enseignants FLE. ●

Didier Fasquelle



## Élections du CTP

Lundi 10 novembre s'est tenu le dépouillement des votes pour le CTP de l'université de Nice. La FSU obtient 3 sièges sur 10 et frise le quatrième siège.

C'est un résultat dont nous n'avons pas à rougir au regard de l'organisation du vote marqué par de nombreux dysfonctionnements (arrivée très tardive du matériel de vote par correspondance, non inscription des maîtres formateurs de l'IUFM sur les listes électorales, radiations de ces mêmes listes entre les deux tours, refus de la prise en compte des votes de l'Observatoire...).

Selon la projection de la FSU cela donnerait : 4 sièges pour l'UNSA, 3 FSU, 2 CGT, 1 CFDT, 0 SUD-solidaires, 0 FO.

Un doute subsiste sur le dernier siège à pourvoir : CGT et solidaires se retrouvent à égalité de voix. ●

Gauthier Broquet, pour la FSU 06



# La fonction publique, une conquête sociale

→ Dossier coordonné par François Bouillon

La fonction publique est une création historique somme toute récente. Elle conquiert sa forme moderne – les trois versants de la fonction publique d'Etat, hospitalière et des collectivités territoriales – sous l'impulsion d'Anicet Le Pors au début des années 80. Objet incessant d'attaques des gouvernements et cercles de droite depuis le milieu des années 1970, elle est au cœur de sentiments ambivalents de la part de l'opinion publique. Ses principes fondateurs qui peuvent servir de socle à une nouvelle gestion moderne alliant solidarité collective et reconnaissance individuelle sont dans le collimateur du gouvernement Sarkozy. La crise financière et ses conséquences mettent du plomb dans l'aile à son rêve d'un « grand soir statutaire ». Pour autant, la meilleure réponse à ces attaques c'est de l'adapter en permanence aux besoins de la population, à l'évolution des techniques et à l'ouverture au monde. Mais il n'y va pas seulement de la bonne volonté des agents, c'est avant tout d'autres orientations politiques en sa faveur qu'il faut mettre en œuvre.

# La fonction publique : deux siècles d'histoire

→ par Françoise Dreyfus, professeur de Science politique, Paris 1

**La forme moderne de la fonction publique, définie notamment par le statut général, est une création historique somme toute récente.**

**Elle est le fruit d'un processus historique complexe et discontinu.**

La fonction publique – au sens d'agents dotés d'un statut juridique conféré par la loi qui leur donne des droits et leur impose des obligations – est une création relativement récente. C'est en effet la loi du 19 octobre 1946 qui, la première<sup>(1)</sup>, a adopté le statut posant les principes applicables à toutes les personnes nommées dans un emploi permanent et titularisées dans un grade de la hiérarchie des administrations de l'État, et confié au pouvoir exécutif le soin d'élaborer les statuts particuliers à chaque corps.

Pour autant, nombre de règles encadraient depuis longtemps déjà le recrutement et la carrière des fonctionnaires auxquels avaient été reconnues, depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, certaines garanties – notamment en matière disciplinaire – contre l'éventuel arbitraire du pouvoir. En revanche, ils ne bénéficiaient ni du droit de grève ni du droit syndical accor-

est le fruit d'un processus politique complexe et discontinu dans lequel se sont investis des groupes sociaux et des courants de pensées ; elle s'inscrit dans l'histoire des changements économiques et sociaux qui ont contribué, au xix<sup>e</sup> siècle, à la transformation de l'organisation et de l'action de l'État, et ses caractéristiques traduisent la manière dont la société civile se représente son rapport avec l'État<sup>(2)</sup>.

Si la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 a affirmé, dans son article 6, le principe selon lequel « tous les citoyens... sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents », sa mise en œuvre ne fut que très partielle pendant longtemps. En effet bien que, dès la période napoléonienne, des diplômes sont exigés pour accéder à certains emplois administratifs, d'autres facteurs – l'appartenance sociale en particulier – tiennent une place déterminante dans les recrutements. À la fin des années 1830, les fonctions de l'administration s'étant considérablement accrues, fleurissent les projets de réformes visant à rendre la fonction publique plus efficace et à limiter les effets de l'influence politique ou du favoritisme sur les recrutements et les carrières pourtant déjà soumises à des réglementations.

L'égalité institutionnalisée



▼  
**Le recrutement des fonctionnaires doit être effectué sur la base du mérite**  
▲

dés aux travailleurs du secteur privé depuis 1864, pour le premier, et 1884 pour le second ; et le contrat qui les liait à l'État était considéré rompu dès lors que leur action collective entravait le fonctionnement du service public. En fait, l'institutionnalisation du fonctionariat

Il apparaît, en effet, que les missions d'intérêt général qu'il appartient à l'État d'assurer ne peuvent être concrètement réalisées que si les agents publics possèdent les compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le recrutement des fonctionnaires doit donc être opéré sur la base du mérite et les carrières professionnelles doivent également être organisées afin d'inciter les candidats à entrer au service de l'État et à y rester, la permanence de son personnel étant considérée comme garantissant le bon fonctionnement du service public. Ces principes seront systématisés à la fin du xix<sup>e</sup> siècle par la III<sup>e</sup> République. En particulier, le concours est généralisé comme mode d'accès à la fonction publique.

Toutefois jusqu'à l'adoption du statut harmonisant l'ensemble des dispositions applicables aux fonctionnaires, ceux-ci resteront régis par des règles propres au ministère dont ils dépendent.

Dès 1945, est créée la direction générale de la fonction publique à laquelle il incombe d'élaborer le statut général, qui sera voté en 1946, et les statuts particuliers à chaque corps. Est également créé un corps interministériel d'administrateurs civils dont le recrutement s'effectuera à la sortie de l'École nationale d'administration qui, dans la continuité d'un projet élaboré en 1936 mais inabouti, voit le jour. Cette création vise à former les futurs hauts fonctionnaires administratifs, à l'instar de Poly-



# Un véritable amortisseur social

→ par Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique de 1981 à 1984

**Dans une communication prononcée le 4 novembre 2009 dans le cadre d'un séminaire du SNEP-FSU, Anicet Le Pors montre que la crise, partie des États-Unis réduit les marges de manœuvre du gouvernement sarkozyste dans son rêve de réaliser le démantèlement de la fonction publique et des services publics. Extrait**

technique formant les ingénieurs et des Écoles normales supérieures préparant au professorat. Le but est de démocratiser l'accès aux grands corps – Conseil d'État, Inspection des finances, Cour des comptes, corps diplomatique – dont le recrutement s'effectuait auparavant, pour chacun d'entre eux, par des concours spécifiques favorisant la cooptation sociale, alors qu'à l'issue de la scolarité à l'ENA les postes sont choisis par les élèves dans l'ordre de leur rang de classement, c'est-à-dire de leur mérite. En outre, afin de faciliter la mobilité sociale, un tiers des places au concours d'entrée à l'ÉNA était ouvert aux fonctionnaires en activité sans exigence de niveau de diplôme. Conçue à l'origine comme un outil favorable à la méritocratie, l'ÉNA a, au fil du temps, contribué à accroître l'élitisme du recrutement des grands corps. La récente réforme mettant fin au classement de sortie facilitera la cooptation par les pairs, au détriment des élèves les moins dotés socialement. De manière plus générale, les principes sur lesquels a été construite la fonction publique – égalité, mérite, soumission des agents à des règles impersonnelles – sont aujourd'hui remis en cause, comme parallèlement le service public n'a plus à traiter de manière neutre et égale des citoyens mais des « clients ». L'appropriation par l'État des terminologies – ressources humaines, clients – en usage dans la sphère marchande et concurrentielle atteste, depuis une vingtaine d'années, l'effacement progressif des frontières entre les secteurs privé et public. Dès à présent, et bien que le statut applicable aux fonctionnaires de l'État soit toujours en vigueur, le profilage des postes, l'évaluation individualisée des résultats au regard des objectifs permettant l'attribution de primes « au rendement » ou, au contraire, la sanction par le blocage des carrières sont autant d'indices d'un changement de paradigme concernant le rôle de l'État, son action et les moyens de l'accomplir. ●

(1) La loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et celle du 11 janvier 1984 relative à la fonction publique de l'État ont remplacé le statut antérieur datant de 1959.

(2) Voir Françoise Dreyfus, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Paris, La Découverte, 2000.



Anicet Le Pors

La fonction publique se trouve aujourd'hui au centre de l'actualité en raison de l'offensive aggravée du gouvernement contre les services publics et plus précisément contre ceux qui répondent le plus directement aux missions d'intérêt général qu'assument les différentes fonctions publiques. La fonction publique est au cœur de la notion de service public, et celui-ci est le vecteur de l'intérêt général dont la prise en compte est très ancienne dans notre histoire... On a considéré, à l'origine qu'il y avait service public lorsqu'il y avait mission d'intérêt général (celui-ci défini par le débat politique démocratique), personne morale de droit public pour le mettre en œuvre, juge et droit administratif spécifiques. Le service public devait être couvert par l'impôt et non par les prix et disposer de prérogatives tenant à sa fonction éminente. L'interpénétration public-privé (régie, concession) s'est accompagnée d'une extension du champ du service public, cause d'une hétérogénéité croissante. Le contrat a disputé le champ du service public à la loi. La construction européenne a exacerbé les contradictions soulignant l'« exception française » du service public, l'Union européenne retenant la notion de service économique d'intérêt général (SIEG). C'est dans ce cadre général qu'il convient de situer la défense de la fonction publique et de ses statuts.

## Une création historique

Un premier statut général des fonctionnaires de l'État avait été élaboré sous Vichy : c'était la loi du 14 septembre 1941, inspirée par la chartre du travail de l'État français. Si le programme du CNR ne comportait pas de disposition prévoyant de doter les fonctionnaires d'un statut législatif, il n'en reste pas moins que la loi du 19 octobre 1946 « relative au statut général des fonctionnaires » peut être regardée comme l'un des grands textes démocratiques et progressistes du lendemain de la seconde guerre mondiale...

La réforme intervenue par l'ordonnance du 4 février 1959, consécutivement à l'entrée en vigueur de la constitution de la V<sup>e</sup> République opérant une nouvelle répartition entre la loi et le décret, reviendra sur certaines dispositions positives du statut de 1946, dont les acquis essentiels seront cependant sauvegardés. Le changement de majorité, en 1981, ouvrira la voie à la plus importante réforme depuis la Libération. Elle annulera les dispositions restrictives de la période précédente, améliorera les dispositions statutaires des fonctionnaires de l'État et surtout, en liaison avec la loi de décentralisation du 2 mars 1982, étendra le statut aux agents des collectivités territoriales, puis des établissements publics hospitaliers et des établissements publics de recherche.



### Trois principes pour une fonction publique à « trois versants »

L'élargissement considérable du champ statutaire en 1983-1984 entraînait une plus grande hétérogénéité de l'ensemble des agents concernés et donc une plus grande difficulté à assurer son unité dans le respect des diversités qui font la richesse des services publics... Cette dialectique de l'unité et de la diversité a été réalisée, d'une part en refondant l'ensemble sur les principes républicains de la conception française de fonction publique, d'autre part en respectant les spécificités à la fois juridiques et professionnelles des différentes catégories concernées. Trois principes fondaient cette unité.

D'abord, le principe d'égalité... c'est-à-dire de la capacité des candidats ; nous en avons tiré la règle que c'est par la voie du concours que l'on entre dans la fonction publique. L'esprit du concours doit rester présent au fil de la carrière et être mis en œuvre sous des modalités appropriées au fil de celle-ci.

Ensuite, le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif que permet le système dit de la « carrière » où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de l'emploi qui est, lui, à la disposition de l'administration.

Enfin, le principe de responsabilité qui confère au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyens... ; conception du fonctionnaire-citoyen opposée à celle du fonctionnaire-sujet que Michel Debré définissait ainsi dans les années 1950 : « *Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait* ».

C'est sur cette base qu'a donc été construite cette fonction publique « à trois versants », à la fois ensemble unifié et respectueux des différences comme l'indiquent ses quatre titres adoptés successivement de 1983 à 1986, l'un après l'autre car tout le monde ne marchait pas du même pas...

### La « contre-révolution culturelle » sarkozyste et le rôle d'« amortisseur social » du service public

En France, 7,2 millions de personnes occupent un emploi de service public, la plupart sous statut, soit plus du quart de la population

Résister à la tourmente



© Cameren - Fotolia.com



Refuser le mépris

active dont les règles échappent pour une large part à celles du marché. Il s'agit d'une réelle spécificité, dans un monde dominé par le libéralisme économique ; ce qui explique que les gouvernements se sont ingénies au cours des dernières années à réduire ce qu'ils considèrent comme une anomalie. Avec cet objectif, l'actuel président de la République en a même appelé, le 19 septembre 2007 à l'IRA de Nantes, à une véritable « révolution culturelle » dans la fonction publique et diligenté un Livre blanc du conseiller d'État Jean-Ludovic Silicani qui, si ses dispositions étaient mises en application, aboutirait à la mise à bas du statut actuel.

Ce projet de réforme, véritable « contre-révolution » présente les trois caractéristiques suivantes :

– Le contrat est opposé au statut. Le fonctionnaire est dans une position statutaire parce qu'il est au service de l'intérêt général défini par la loi et le règlement. En élargissant le recrutement d'agents publics par contrat, cette réforme contrevient au recrutement par voie de concours et par là au principe d'égalité.

– Le métier est opposé à la fonction. La notion de métier n'est pas neutre selon qu'il s'agit d'activités régies par le marché ou relevant d'une fonction publique. Dans le premier cas, c'est la donnée de base des activités de production de biens et services. Dans le second, c'est l'éclatement des fonctions en composantes parcellaires ce qui vise à rien moins que de substituer une fonction publique d'emploi à une fonction publique de carrière, contraire au principe d'indépendance.

– L'individualisation de la performance est opposée à la recherche de l'efficacité sociale... Son évocation recouvre en réalité une remise en cause de l'ensemble des caractéristiques de la conception française

de la fonction publique : l'organisation fonctionnelle en corps, la notion de travailleur collectif, la solidarité des travailleurs des fonctions publiques.

Toutefois, le pouvoir actuel n'avait pas prévu la crise qui a révélé avec force le rôle d'« amortisseur social » d'un service public étendu dans notre pays, tant du point de vue du pouvoir d'achat que le l'emploi, du système de protection sociale et de retraite et aussi d'un point de vue éthique, face à l'immoralité spectaculairement affichée par le système financier dans le monde et en France. Dès lors, on peut

penser que l'offensive contre le service public et spécialement contre la fonction publique qui s'est poursuivie avec la loi du 2 février 2007 dite de modernisation et celle sur la mobilité du 3 août 2009 continuera, mais qu'elle revêtira des formes

ponctuelles, sectorielles (comme celles induites par le projet de réforme des collectivités territoriales sur les fonctionnaires de la FPT). Dans les conditions d'aujourd'hui, le « Grand soir statutaire » auquel le président de la République avait rêvé n'aura pas lieu.

Il s'agit là toutefois d'un « pragmatisme destructeur », auquel il convient de répondre. Car la question n'est pas de savoir s'il faut évoluer ou pas, mais de considérer que la conception française de la fonction publique est une création continue au service de la démocratie et de l'efficacité sociale et qu'il convient donc de l'adapter en permanence aux besoins de la population, à l'évolution des techniques et à l'ouverture sur le monde.

Le statut général des fonctionnaires est un atout majeur pour le progrès social, l'efficacité économique et la démocratie politique dans l'ensemble de la société. Parce qu'ils sont placés dans une position statutaire, les fonctionnaires peuvent constituer une référence forte pour faire avancer la notion de statut du travail salarié. Adossée à une propriété publique étendue et financée par l'impôt, la fonction publique tend à distraire les activités qu'elle regroupe de la marchandisation des rapports sociaux... ●

Le « grand soir statutaire auquel le président de la République avait rêvé n'aura pas lieu

# Le service public c'est l'avenir

→ par François Langlois, délégué général de l'association des Régions de France

**En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle la crise financière affaiblit les tenants du libéralisme économique dont la fonction publique et les fonctionnaires sont l'une des cibles privilégiées. Dans ce contexte, la fonction publique et les services publics peuvent trouver un nouvel élan en étant le socle d'un nouveau mode de gestion moderne alliant solidarité collective et respect des individus.**

« La France a forgé au cours des siècles une conception qui affirme que l'intérêt général est une notion éminente qui ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers et que le service public en est le vecteur principal en raison des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité sur lesquels il est fondé. » Ainsi s'exprimait récemment Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique au début des années quatre-vingt. C'est la mission essentielle de la fonction publique que de mettre en œuvre cette conception. Il existe un lien indissociable unissant les fonctionnaires au service public. Ce lien est ancien, puisque certains corps sont antérieurs à la Révolution française comme le corps des ponts-et-chaussées créé en 1747.

## Le statut de 1946 et les lois de décentralisation de 1982

Le statut de 1946 regroupe en un texte unique l'ensemble des règles jusqu'ici éparées applicables aux fonctionnaires. Il précise également que le fonctionnaire se trouve vis-à-vis de l'administration dans une situation statutaire et réglementaire, par opposition au lien contractuel qui relie les salariés de droit privé à leur employeur. Il attribue aux fonctionnaires le droit syndical et le droit de participer au fonctionnement des services auxquels ils appartiennent, par le biais de leurs représentants, dans le cadre des organismes paritaires.

Le statut général des fonctionnaires est donc



© DR

profondément lié à la construction de la France contemporaine, jacobine, dotée d'une administration intervenant dans de nombreux domaines au nom de l'intérêt général. Les lois de décentralisation votées au début des années 1980, à l'aube du premier septennat de François Mitterrand vont profondément faire évoluer la notion de fonction publique : désormais, il y a trois fonctions publiques en France, la Fonction publique de l'Etat (FPE), la Fonction publique territoriale (FPT), la Fonction publique hospitalière (FPH). C'est un des signes forts que la France entre dans l'ère de la décentralisation. Désormais, les principes fondateurs de la FPE, eux-mêmes quelque peu modernisés, s'appliquent également aux agents des collectivités locales et des services hospitaliers publics.

## Les attaques contre la fonction publique

Les attaques contre les fonctionnaires, qu'ils soient caricaturés, ridiculisés ou violemment attaqués n'ont jamais cessé depuis le début du vingtième siècle. Elles ont pris une ampleur

nouvelle dans les années quatre-vingt lorsqu'une partie de la droite française a adopté comme modèle l'ultralibéralisme de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan. « Moins d'Etat, moins d'ENA » lancé par Jacques Chirac en 1986 caractérise ce mouvement : désormais pour une partie des dirigeants français, le modèle de la bonne gestion, de l'efficacité, voire de l'intérêt général doit être appris auprès du secteur privé.

Les fonctionnaires sont montrés du doigt car disposant d'un emploi permanent, à l'abri des licenciements et restructurations, de droits nouveaux grâce aux lois Auroux, d'un statut rénové, de salaires indexés, de retraites garanties. Ils sont montrés du doigt pour leur soi-disant faible productivité, leur supposé absentéisme, la piètre qualité de l'accueil. L'utilisateur, maltraité par le fonctionnaire doit être remplacé par le client « chouchouté » par l'entreprise qui est prétendument dynamisée par la concurrence.

Dans les centres de formation de la fonction publique, beaucoup d'enseignants viennent du secteur privé, des écoles de commerce, afin d'apporter la prétendue bonne parole et ainsi moderniser la fonction publique, jugée par ses détracteurs inefficace, noyauté et peu productive... Aucune réflexion n'est réellement menée pour concevoir ce que pourrait être une fonction publique moderne, performante, efficace, dynamique, au service de tous les usagers, quels que soient leur origine, leur statut, leur âge, leur condition sociale.

Progressivement, au cours des années 1990 et 2000, la remise en cause des fonctionnaires s'est étendue, contaminant désormais quasiment tous les secteurs, y compris ceux qui jusqu'alors étaient respectés... Le modèle français d'une fonction publique, ouverte à tous, agissant pour tous, dans l'intérêt général, à l'abri du clientélisme, du favoritisme, voire de la corruption a parfois été contesté au niveau européen, tant il apparaît original par rapport à d'autres.

Depuis 2002, la remise en cause du statut des fonctionnaires a probablement pris une nouvelle dimension : multiplication des emplois précaires, possibilités de recruter sans concours des agents en CDI, recours ▶▶



Les services publics pour la solidarité, la force et la cohésion sociale

© DR

► désormais possible à des entreprises de travail intérimaire pour assurer le remplacement d'agents absents, non remplacement massif des agents de l'Etat partant à la retraite, redéploiement des agents d'une administration à l'autre, remise en cause du paritarisme dans les instances réunissant les représentants des agents de l'Etat et l'administration... Les attaques ne manquent pas. Elles ont un point commun : précariser les agents, réduire les coûts, organiser la réduction de la dépense publique jugée néfaste, au profit du recours à la dépense privée jugée noble et favorable à la croissance... Le service public, l'intérêt général sont des notions dépassées aux yeux d'un trop grand nombre de décideurs qui affichent souvent peu de considération, voire du mépris à l'égard des agents publics.

### Améliorer la fonction publique

Pourtant l'usager est souvent mieux servi que le client, l'agent public plus disponible que le salarié soumis aux impératifs de rentabilité du secteur marchand. Pourtant la crise financière apporte chaque jour un démenti cinglant aux tenants du libéralisme économique, partisans d'une « économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée ». Pourtant, ce système économique ne cesse de démontrer combien il génère de gaspillages, combien il accentue les inégalités, l'immoralité sociale.



Alors qu'il y a vingt ans, les jeunes se détournent de la fonction publique, cette dernière retrouve grâce aux yeux de beaucoup, même s'il devient plus dur d'y rentrer faute de postes ouverts aux concours.

Alors que le processus de décentralisation a été un temps vécu comme une véritable privatisation, il apparaît souvent aujourd'hui comme le meilleur rempart pour préserver le service public et ses agents, que ce soit dans le domaine des transports, de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la santé. La fonction publique retrouve ses lettres de

noblesse, si tant est qu'elle les avait perdues. Mais les nouvelles générations d'agents publics ont peut-être moins le sens du « collectif » que leurs aînés. Par contre, elles revendiquent légitimement davantage de droit à contribuer à l'organisation de leur service, à utiliser tous les moyens modernes de travail et de communication qui peuvent à la fois améliorer les conditions de travail et les services rendus à l'usager.

Optimiser la dépense publique, car la ressource va être de plus en plus rare, continuer d'assurer les missions de service public au nom de l'intérêt général, rechercher l'efficacité sociale contre la performance individuelle mais aussi construire un mode de gestion moderne alliant solidarité collective et respect des individus, faire respecter les principes républicains d'égalité, d'indépendance et de responsabilité sur lesquels est fondé le statut général des fonctionnaires, affirmer l'intérêt général contre la rentabilité financière, tels sont quelques-uns des défis à

Depuis 2002, la remise en cause du statut des fonctionnaires a pris une nouvelle dimension

relever, grâce à davantage de formation initiale et continue, davantage de démocratie politique et sociale car, nous en sommes convaincus, le service public c'est l'avenir ! ●

### QUESTIONS À STÉPHANE ROZÈS, Président de CAP (Conseils, Analyse et Perspective) Enseignant à Sciences Po et à HEC

Quelles représentations, quelles images, ont les Français de la fonction publique et quelles représentations et quels sentiments ont les fonctionnaires de leur situation ?

S. R. : Il y a une contradiction entre le malaise des fonctionnaires qui, toutes les études le montrent, ne se sentent pas reconnus et la bonne image qu'ont les Français de la fonction publique et des services publics. Cette contradiction est la marque d'une esquive sur les finalités de la fonction publique et des services publics.

On pourrait penser que les fonctionnaires étant à l'abri de la sécurité de l'emploi, se sentent moralement en situation plus favorable que les salariés du privé qui connaissent la concurrence, les aléas du marché. Or, depuis une décennie, il n'en est rien. Le malaise, la difficulté à se projeter dans l'avenir est plus forte dans le public que dans le privé, sans doute pour deux raisons. La première est que les fonctionnaires nourrissent une forte incertitude sur le futur de la fonction publique. La seconde raison est que les gouvernements n'ont plus depuis longtemps réaffirmé à leurs serviteurs les principes qui fondent leur fonction.

La réforme de la Fonction publique n'est pas apparue comme un service d'une finalité, mais comme sa propre finalité ; il faut se réformer parce qu'il faut réformer. Cela a entraîné chez les fonctionnaires l'idée qu'eux-mêmes ne devraient considérer leur métier qu'à travers des moyens ; puisqu'on justifiait la réforme par l'économie des moyens, d'où cette difficulté pour eux à se projeter sur les finalités ultimes de leurs missions. Ce facteur a été décisif dans le constat d'une crise existentielle de la fonction publique. Dans le même temps, les Français sont attachés à la fonction publique et aux services publics.

Ce hiatus vient de quelque chose de plus profond : chaque individu envisage de plus en plus la question de la fonction publique, de ses serviteurs, sous un double angle, celui du citoyen et celui du consommateur.

Les enseignants, par exemple, peuvent avoir le sentiment qu'ils sont de plus en plus sous la pression des parents, mais ces mêmes parents, interrogés comme citoyens sur le travail des enseignants et l'apport de l'école, sont alors sous le registre des louanges, des opinions positives.

L'individu contemporain est donc scindé : il est salarié, consommateur, usager de la fonction publique, contribuable, il peut être sous tension dans ces différentes dimensions.

### Que doit faire le syndicalisme ?

Ultimement le politique doit définir ce qui dépasse ces contradictions des individus, groupes sociaux et le pays dans la définition de ce qui à la fois définit le destin commun de la Nation et les finalités de l'École qui en est l'outil objectif et symbolique décisif.

Dans ce débat les enseignants et le syndicalisme doivent, sans attendre le politique, se hisser et apporter leur contribution. Le syndicalisme aura été absent des débats agitant le pays lors de la dernière présidentielle.

À rester sur le seul registre du revendicatif, il oriente le débat sur l'École, l'enseignement supérieur et la Recherche sur les moyens avant les buts, les modalités avant les finalités. Il est alors souvent à côté, décalé et sur la défensive et peine à faire la jonction avec l'opinion publique.

Les enseignants et leur dévouement portent au quotidien le vivre ensemble et la transmission, condition du futur ce qui fait sa popularité. Mais il pèse peu sur l'avenir de l'École et, de ce fait, il entretient finalement la crise du politique.

Face à la tendance du politique à restreindre les moyens pour obliger à la réforme, ou de réformer pour justifier le manque de moyens, la réforme devenant sa propre finalité ce qui est contraire à notre tradition politique, le syndicalisme enseignant peut et doit relever ce défi de définir le souhaitable avant que de se laisser encastrer dans un débat sur les moyens.

Propos recueillis par Daniel Rallet, institut FSU

# Le Livre blanc pour l'avenir de la fonction publique

→ par Anne Féray, représentante de la FSU au CSFPE

**Rédigé par le conseiller d'Etat J.-L. Silicani, le livre blanc met en forme les orientations présidentielles. Les grands axes de cette « révolution culturelle » visent à la fois un changement de la nature de l'Etat et une remise en cause radicale des éléments fondateurs de la fonction publique.**

Dès son élection, Nicolas Sarkozy a annoncé une « révolution culturelle » dans la fonction publique. Le livre blanc sur l'avenir de la Fonction publique, rédigé par le conseiller d'Etat J.-L. Silicani, et remis au gouvernement en avril 2008, décline les orientations présidentielles. Si le gouvernement a apparemment renoncé à recourir à une loi cadre pour acter ce « big bang statutaire », les orientations du rapport inspirent les politiques actuellement conduites dans la fonction publique.

## Réforme de l'État

Le premier axe du rapport est de proposer d'en finir avec un État « prestataire direct de services de masse » ; des établissements publics disposant d'une pleine autonomie, mais aussi des associations contractant avec un État régulateur seraient pour l'auteur, à même de mettre en œuvre les politiques publiques. Cette conception éclaire le long développement sur les valeurs qui introduit le livre blanc. Non seulement, la proposition d'élaborer une charte des valeurs est en rupture avec la conception statutaire qui organise les services, les missions et les droits et obligations des personnels au service de l'intérêt général ; mais, il est proposé de « réaliser la synthèse » entre des valeurs traditionnelles et les « valeurs caractéristiques de la modernité », au rang desquelles sont citées la performance, l'autonomie, l'efficacité.

## Recrutements : réforme des concours et développement des contrats

Le rapport préconise de professionnaliser les concours externes. Ils devraient être organisés autour de trois épreuves : la première de nature professionnelle, la seconde pour apprécier le « niveau général » du candidat, la troisième, son « potentiel humain ». Enfin, le stage devrait avoir un caractère sélectif : c'est à l'administration de décider qui elle recrute ! Affirmant que « les administrations ont véritablement besoin de recourir à des agents contractuels », le livre blanc propose d'accepter la « complémentarité » du statut et du contrat. Les contractuels recrutés pour des missions de souveraineté seraient de « droit public ». Les autres devraient à terme relever



Sauvegarder les apparences au détriment de l'essentiel

du droit privé, une convention collective étant négociée avec les syndicats. Au-delà d'une certaine ancienneté, au cas pas cas, les contractuels pourraient être titularisés.

## Une fonction publique de métiers

Affectations et mutations devraient désormais s'organiser au sein du marché de l'emploi public. Les emplois vacants feraient l'objet d'une publication et l'administration recrutante choisirait après entretien, l'agent qui présente le profil le plus adapté à l'emploi à pourvoir. La nomination s'accompagnerait de la signature d'une convention, fixant missions, rémunération et durée prévue pour l'affectation. Lorsque le nombre des agents impose un mouvement de mutation, le barème n'a pour fonction que de dégager quatre à cinq candidats parmi lesquels le chef de service désigne la personne retenue. La mutation conçue comme un acte qui relève de l'appréciation de l'administration n'a plus à être soumise à l'avis de la commission administrative paritaire.

L'appréciation du supérieur hiérarchique, responsable de la conduite et des conclusions de l'entretien d'évaluation, devient un élément déterminant du parcours professionnel, lequel se substitue au droit à la carrière. Il est

d'ailleurs proposé la suppression des concours internes. La rémunération dépend aussi pour une part importante de l'évaluation : elle se décompose entre un traitement indiciaire, lié au grade et une composante dont « une part fixe [serait] liée aux sujétions particulières du poste et une part variable déterminée au regard des résultats atteints ». Enfin, il faudrait pouvoir recourir, bien plus fréquemment qu'aujourd'hui au licenciement du fonctionnaire dont l'évaluation est négative. Une telle « GRH » serait favorisée par la

réforme statutaire que le conseil d'Etat préconisait déjà en 2003. Les corps devraient disparaître, et les fonctionnaires être regroupés au sein de vastes espaces statutaires, organisés par filières professionnelles et par niveaux de qualification. Les agents

auraient vocation à servir dans n'importe quelle administration. Redoutant un conflit avec les personnels, le gouvernement a choisi la création de corps interministériels, laquelle est désormais facilitée par la loi « mobilité » d'août 2009.

A la différence, comme les autres signataires de l'appel « le service public est notre richesse », la FSU considère que le service de l'intérêt général se construit sur le sens des responsabilités et non sur la docilité. ●

L'appréciation du supérieur hiérarchique devient un élément déterminant

# Demain, le CNRS

→ par Henri Audier, membre du BN du SNCS-FSU

Célébrer les 70 ans du CNRS et son important bilan scientifique, c'est aussi tracer les perspectives alternatives qu'universitaires et chercheurs doivent ensemble opposer à la catastrophique politique ministérielle.

Créé il y a 70 ans, peu avant la guerre, relancé à la Libération, ce n'est qu'en 1959 que le CNRS décolle avec ses laboratoires propres, ses personnels statutaires et son Comité national. Contrairement à nos petits utilitaristes actuels, le gaullisme avait une haute idée du progrès des connaissances. Le choix du CNRS fut fait en constatant le caractère archaïque et mandarinal de l'Université de l'époque. Avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, le CNRS s'employa à développer des disciplines émergentes : la biologie cellulaire, la biologie moléculaire, la chimie physique, la sociologie, etc. Dans le même temps, la croissance (15 % par an en emplois et crédits) amenait une nouvelle génération d'universitaires qui prenait possession des nouveaux campus (Jussieu, Orsay, grandes métropoles), si bien que dès 1966 apparaissait un nouveau type de formation : les laboratoires universitaires « associés » au CNRS et évalués par le Comité national. Car « l'exception française » n'est pas dans le fait qu'il y ait des organismes, elle

▼  
**« L'exception française »  
 n'est pas dans le fait qu'il y ait  
 des organismes, elle réside  
 dans leurs liens étroits  
 avec les universités,  
 vingt ans avant l'Allemagne  
 ou les États-Unis**  
 ▲

réside dans leurs liens étroits avec les universités, vingt ans avant l'Allemagne ou les États-Unis. Malgré la grande dépression des moyens de la recherche et du supérieur entre 1970 et 1980, qui tua presque toute la recherche universitaire hors CNRS, celui-ci assumait aussi son rôle vis-à-vis de la société en lançant les programmes interdisciplinaires sur le médicament (PIRMED), l'environnement (PIREN), le solaire (PIRES), les matériaux (PIRMAT), etc. Il créait des structures d'incitation, les Actions thématiques programmées, sur les thématiques nouvelles, tout comme des instruments de coopération sur le plan national (le GRECO, devenus Groupes de recherche). On est loin de la caricature faite par quelques crétiens parlant du « CNRS-naphtaline » ou de « structure obsolète », précisément parce que le CNRS concentre, avec les laboratoires universitaires associés, l'essentiel des quelques millièmes de PIB consacrés au progrès des connaissances même si, aujourd'hui, la mise en œuvre de parte-

nariats rénovés entre les organismes et les universités ne serait pas chose difficile. Mais l'objectif du gouvernement n'est pas celui-là. Dans le cadre de budgets stagnants (la recherche est descendue à 2,02 % du PIB), il est de piloter les uns et les autres, de mettre sur la touche toute instance représentative, de développer dans ce dessein une bureaucratie galopante, par un empilement de structures nommées ou à un nombre homéopathique d'élus (ANR, AERES, Alliances, Fondations, EPCS, RTRA, etc.). N'en déplaise aux Cassandre, le mouvement du début d'année a mis un coup d'arrêt, certes partiel et fragile, à la démolition de notre système et aux suppressions d'emplois. Il a montré que c'est désormais ensemble (personnels des universités et des organismes, étudiants) que nous devons résister et proposer des alternatives à une catastrophe démontrée. ●



## L'évaluation des formations

→ par Dominique Faudot, élue au CNU, membre de la CP CNU, Marc Neveu, secrétaire national responsable du secteur recherche du SNESUP

Une réunion des trois secteurs SDP (CNU), Formation et Recherche le 15 octobre 2009, a concerné l'évaluation des formations, en lien avec la nouvelle mission d'évaluation quadriennale confiée au CNU. Voici les principaux points abordés.

La finalité de l'évaluation doit être l'amélioration du dispositif de formation et l'aide aux collègues dans leur travail de formation (et non une évaluation normative et délétère pour modulation de services façon MESR), la mise en valeur des capacités pédagogiques des collègues et la promotion d'un dispositif de formation initiale et continue pédagogique pour les E-C en essayant d'intégrer les IUFM dans cette tâche.

Distinguer l'évaluation des formations (ex : intérêt scientifique du projet de formation), l'évaluation des enseignements (ex : articulation entre CM-TD-TP, qui peut comporter un avis des étudiants), l'évaluation de la pédagogie (pratiques pédagogiques, participation à l'élaboration de maquettes...). L'AERES établit des grilles et questionnaires d'évaluation dont la conception et l'utilisation sont dangereuses car facilement

transformables par le MESR en valeurs quantitatives. Un cadrage national sur les questionnaires par le CNU est demandé. L'évaluation d'EC par les étudiants est anti-constitutionnelle, du fait notamment du rapport de pouvoir entre évaluateur et évalué. Les étudiants n'ont aucune légitimité pour valider le fond des enseignements.  
**QUEL LIEN AVEC LE CNU ?**  
 Grâce à une forte mobilisation l'an passé, un moratoire de deux ans est octroyé qui

doit permettre réflexion et propositions pour que l'évaluation quadriennale ne devienne pas une évaluation-sanction.

• **Charge de travail pour le CNU**

Si la charge pour le CNU est un problème réel, l'évaluation par les pairs est préférable à celle faite par une structure opaque ; le CNU doit garder la mémoire des évaluations pour constater les évolutions.

L'évaluation doit-elle faire ressortir seulement les cas lourds, délicats ou difficilement défendables ?

• **Quelles règles et quel retour du CNU ?**

Le décret demande trois réponses : une note globale utilisée pour les promotions par le président ; une note en recherche pour la PES ; une activité de recherche « reconnue » pour le service. Doit-on se limiter à ces trois réponses et sont-elles pertinentes ?

Un panorama des pratiques des sections, autonomes, doit faire apparaître les spécificités disciplinaires. On doit pouvoir toutefois se mettre d'accord sur un cer-

tain nombre de critères communs à l'ensemble du CNU (qualitatif *vs* quantitatif, pas d'évaluation par les étudiants, etc.). Nécessité de la concomitance évaluation structure/individu pour tenir compte de l'environnement de travail de chaque EC. Mais quel va-et-vient entre AERES et CNU ? Quel crédit apporter aux évaluations de structures par l'AERES ?

• **Quelles informations doivent remonter des établissements au CNU ?**

Le SNESUP doit être force de proposition pour la composition des rapports d'activité (certaines sections ne prennent en compte

que les charges en recherche) et la mise en place d'outils pour les élus CNU.

Que doit-on voir dans le dossier :

- des certifications d'activités autres que la recherche ? Validées par l'établissement ? Quel crédit apporter à cette validation ?
- des documents pédagogiques, participation à la création de maquettes, mise en place d'enseignements nouveaux, utilisation de méthodes pédagogiques innovantes ?

Le critère de l'insertion professionnelle souvent utilisé par AERES et MESR est dangereux car dépendant du contexte économique

L'établissement doit fournir au CNU les questionnaires et leurs modalités d'exploitation pour que le CNU puisse juger des conditions d'évaluation des formations. Certains établissements transmettent des évaluations individuelles à des personnes (ou instances) autres que l'enseignant lui-même : ces pratiques illégales doivent être recensées. ●

▼  
**Le SNESUP doit être force de proposition pour la composition des rapports d'activité et la mise en place d'outils pour les élus CNU**  
 ▲

## Le sanctuaire des IUT

→ par Arnaud Le Ny, IUT de Sceaux, membre du BN du SNESUP

Tandis que les personnels réclament *a minima* un moratoire sur le fléchage des moyens des IUT comme mesure de sauvegarde, une nouveauté sémantique s'est glissée dans le discours gouvernemental envers les IUT. Il convient de l'analyser attentivement.



Valérie Pécresse a réaffirmé « la sanctuarisation des moyens des IUT pour 2010 », et annoncé une « nouvelle circulaire financière ». Tout ceci ressemble fortement, à une nuance sémantique près, aux annonces du printemps conduisant à une circulaire non respectée. Ce changement sémantique ne peut être anodin. Un **sanctuaire**, c'est un terrain sacré, coupé de la terre qui ne l'est pas ; son caractère sacré peut tenir à la majesté de son paysage, ou à la présence d'une tombe. Le terrain sacré doit être délimité par des bornes et tout ce qui concerne la vie civique doit en rester exclu. Quelle sanctuarisation prévoir ? Isolement, mise au ban ou enclos mortuaire universitaire ? Créés en 1966, les IUT ont bénéficié d'un

effort budgétaire qui conduisit à forger une identité pédagogique propre, mais aussi à arracher une reconnaissance nationale du diplôme par les conventions collectives. Acteurs singuliers du paysage universitaire français, ils constituent l'un des derniers outils d'ascension sociale, grâce à une double transmission de savoirs et de savoir-faire. Le cadrage national de leurs formations, leurs spécificités technologiques et pédagogiques testées et leur maillage national impliquèrent une spécificité budgétaire, le fléchage des moyens – ne nous le cachons pas, beaucoup d'innovations pédagogiques pourraient être étendues à toutes les composantes universitaires pour une véritable réussite en licence. Cette relative autonomie des IUT est naturellement mise à mal lors de l'avènement de la loi LRU d'« autonomie » des universités. Maillage national et spécificité budgétaire n'effaçant pas les disparités locales, une masse critique d'IUT est en danger, qu'ils soient isolés, au cœur d'universités fragilisées, ou tout simplement mal représentés dans les instances d'universités et marginalisés. Devant cette incohérence, un concept d'**université technologique**, regroupant

à des fins utilitaires les formations technologiques en totale déconnexion des centres de recherche et des universités, est mentionné ça et là. *Est-ce le sanctuaire que l'on accorde aux IUT ?*

Malgré les alertes du SNESUP en 2007, puis des simulacres de solutions apportées au printemps par le ministère, le « système IUT » se retrouve piégé et sous la menace d'affrontements intra-universitaires. Les étudiants et personnels seront les principales victimes, mais sont aussi les seuls garants du caractère universitaire et pérenne de la formation reçue, reposant sur un Programme Pédagogique National ne pouvant être sauvegardé qu'à travers une affectation en propre des moyens aux IUT, et non *sanctuarisée*. Le caractère universitaire, garanti par la présence d'un triple corps enseignants-chercheurs-professionnels doit conduire à un **cycle licence technologique croisé UFR-IUT**, constitué de licences et masters cadrés nationalement. V. Pécresse annonce aussi que « les présidents d'universités se sont engagés dans une sanctuarisation des moyens IUT, pour 2009, puis 2010 ». Le terrain sacré IUT sera donc définitivement coupé de la terre universitaire en 2011 ? ●

▼  
**Acteurs singuliers du paysage universitaire français, les IUT constituent l'un des derniers outils d'ascension sociale, grâce à une double transmission de savoirs et de savoir-faire**  
 ▲

# Les enjeux de la formation des enseignants

→ par Gisèle Jean, membre du BN et du collectif FDE du SNESUP

Une centaine de participants de tous les syndicats de la FSU ont permis de montrer toute la complexité du dossier et de dessiner de nouvelles pistes de travail avant le CNESER de décembre et le congrès de la FSU.

Dès son introduction, Gérard Aschieri a rappelé que nous avons combattu et combatoons la réforme que le ministère tente de mettre en place.

Pour mobiliser, la FSU doit être une source de propositions alternatives. Les enjeux sont importants car l'amélioration de la formation des élèves et des enseignants sont liés. Il n'est pas possible de relancer la démocratisation du système éducatif sans une meilleure professionnalisation de tous les enseignants de la maternelle au supérieur. Il s'agit bien là d'une réponse aux problèmes actuels de l'école. Quels sont clairement les objectifs partagés par les syndicats de la FSU ? Comment construire des cursus de formation, passer d'une formation successive à une formation intégrée ? Quels contenus et quelle place pour les concours ? Quelles missions pour les IUFM rénovés ? Avec quels types de personnels ? Quelle place pour la recherche et notamment la recherche en éducation ? Comment permettre à des étudiants des milieux populaires de devenir enseignants ?

## DES DÉBATS ET DES POINTS D'ACCORD

La formation des enseignants est l'objet de débats entre syndicats et au sein des syndicats sur certains dossiers (place du concours, type de professionnalisation, culture professionnelle). Cependant les points d'accord existent sur l'idée d'une formation intégrée qui aille de la licence à l'année de stage, ainsi que sur les formes de prérecrutement, sur la nécessité

Les points d'accord existent sur l'idée d'une formation intégrée qui aille de la licence à l'année de stage, sur les formes de prérecrutement, sur la nécessité de faire évoluer le métier, sur la complémentarité des formateurs

sité de faire évoluer le métier, sur la complémentarité des formateurs.

Sur l'ensemble de ces questions la table ronde du matin et les ateliers de l'après-midi ont permis un large débat permettant d'évaluer la complexité du dossier mais également des pistes de réponses pour la FSU au moment où celle-ci devait être reçue par le ministère.

Pour avoir un recrutement des enseignants dans les milieux populaires il est apparu indispensable de prérecruter ou de donner des aides très tôt dans le cursus. La question des viviers notamment dans les disciplines scientifiques est un enjeu majeur. Sur la place du concours et les contenus du concours, la définition du professionnel, les débats demeurent. Si tout le monde était d'accord pour dire

qu'il faut une structure dédiée à la formation avec des moyens spécifiques et maintenir les sites de formation, des débats ont lieu en ce qui concerne le type de structure proposée notamment par la CPU et la CD IUFM : École interne supérieure de formation et de médiation, interuniversitaire, des pistes commencent à être dessinées. La pire des choses face à la fermeture de l'antenne de Douai, à la fragilisation de certains IUFM, serait de ne pas construire des propositions cohérentes à l'intérieur de la FSU.

Au-delà de l'appel lancé en fin de journée par le secrétaire général, une nouvelle journée semble nécessaire à tous pour construire des propositions alternatives. ●

## APPEL DES ASSISES

### Enseigner : un métier qui s'apprend<sup>(1)</sup> (extraits)

#### Pour tous les jeunes, défendre et transformer la formation des enseignants

Notre conception du système éducatif, notre volonté d'aller vers une École réellement démocratique qui assure la réussite de tous les jeunes, qui lutte contre l'échec scolaire de tous les jeunes et cherche à faire que les inégalités sociales ne se transforment pas en inégalités scolaires, nous amènent à lancer cet appel pour défendre et transformer la formation des enseignants. (...)

La réforme qui se met en place contre l'avis de tous les acteurs concernés, débouchera à terme sur une ségrégation sociale plus grande et une dégradation de la formation. (...) À quelques jours d'annonces dont tout laisse présager qu'elles seront néfastes pour les élèves, les étudiants, les formateurs, **la FSU demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés au profit d'une tout autre réforme.** (...)

Une vraie réforme de la formation doit permettre une réelle élévation de la qualification de tous les personnels d'enseignement et d'éducation, articulant exigences scientifiques et professionnalisation, intégrant dimensions disciplinaire, didactique et professionnelle. (...)

Mieux former les enseignants exige de développer le lien enseignement-recherche à tous les niveaux et dans tous les domaines de la formation. (...)

Nous affirmons la nécessité de conserver et développer une structure de formation spécifique aux enseignants au sein de l'Université. Les IUFM doivent être rénovés et s'appuyer sur des coopérations avec les différentes composantes d'une université et entre établissements. (...) Nous sommes attachés au recrutement des enseignants par concours, ce qui garantit une équité sur le territoire, et au statut de fonctionnaires de l'État, leur permettant d'assurer sereinement leurs missions. (...)

Nous l'affirmons, réformer la formation et le recrutement des enseignants relève d'un choix de société. Ce sont deux leviers essentiels pour transformer l'école en profondeur et revaloriser les métiers de l'enseignement et de l'éducation. (...)

Nous appelons dans l'urgence les ministres à ouvrir des négociations (...)

(1) Le texte intégral de l'Appel se trouve sur : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4426&ptid=5&cid=3761>

# Par-delà le débat sur « la diversité » : opération politique et menaces sur le service public

Déclarations d'intention, mise en scène de mesures partielles ou d'histoires individuelles coûtent évidemment moins, politiquement et économiquement, qu'une véritable lutte contre les inégalités !

→ par Jean-Pierre Raoult, professeur émérite des universités

La promotion de « la diversité » est l'un des chevaux de bataille du président de la République et figure en bonne place depuis quelques mois dans les médias. Un discours de Nicolas Sarkozy en décembre 2008 a été suivi de la création d'un commissariat à la diversité et à l'égalité des chances, confié à Yazid Sabeg, qui a remis en mai 2009 son Programme d'action et recommandations pour la diversité et l'égalité des chances. Les objectifs du gouvernement en privilégiant ce thème d'action sont clairs : affirmer un souci de lutte contre les discriminations liées à « l'origine » ou à l'appartenance à une « minorité visible » permet d'occulter la politique réelle, contradictoire avec ces proclamations, de contrôle de l'immigration et « d'identité nationale » ; mettre des moyens sur la promotion de la diversité plutôt que sur une politique sociale en faveur des couches défavorisées de la population (qui se recoupe largement avec celles « issues de la diversité », selon une absurde expression à la mode) est moins onéreux pour l'état comme pour les entreprises ; engager à signer des « chartes de la diversité » engage peu et aide les entreprises à se prémunir contre les actions militantes en cas de discriminations avérées ; mettre en

avant les cas de « success stories » et en prôner l'extension masque le sort de l'immense majorité des jeunes de familles en difficulté (Y. Sabeg en est un exemple et l'accent qu'il met sur l'accès aux grandes écoles est emblématique) ; enfin la préoccupation de « moralisation de la vie publique » est ici assez floue pour que le pouvoir puisse y espérer une forme de consensus avec certaines fractions de l'opposition et créer ainsi une tension avec des militants plus sensibles aux dangers de cette diversion.

## QUELS OUTILS STATISTIQUES ?

Ce dernier effet de l'action gouvernementale est très net au sujet du thème le plus débattu en France récemment, celui de « la mesure de la diversité » (anciennement appelée, mot devenu politiquement incorrect, « statistiques ethniques »). Le PS a ainsi déposé en février 2009 une proposition de loi sur la lutte contre les discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, préconisant des études prenant en compte le « ressenti d'appartenance », dans l'anonymat et le libre choix des sondés. Je ne m'étendrai pas ici sur les ambiguïtés et les défauts statistiques de cet outil et, dans l'attente du rapport commandé par

Y. Sabeg à son Comité pour la Mesure et l'Evaluation des Discriminations et de la Diversité, renvoie à mon article paru dans Les cahiers rationalistes (juin 2009) ou à l'ouvrage collectif « Le retour de la race... » du CARSED (Éd. de l'Aube).

Il est un aspect du « rapport Sabeg » qui a été moins mis en évidence : au fil d'un texte dont frappent au premier abord la superficialité et une apparente prudence, abondent des propositions, parfois assez éloignées du thème central, et qui appuient en fait la politique présidentielle de régression du service public, en particulier dans le domaine de l'Education Nationale. Je tiens à la disposition des lecteurs intéressés une analyse détaillée de ce texte et donnerai ici un seul exemple : la proposition de créer un fonds national pour la formation initiale et continue des jeunes, lié à un Groupement d'Intérêt Public qui regrouperait les acteurs de l'orientation scolaire et universitaire et dont les modalités de constitution et de gouvernance devraient garantir son indépendance ....

Ce GIP devrait réorganiser, sous une gouvernance unifiée, les dispositifs de formation pour les rapprocher des besoins des entreprises, avec des appels d'offres pour sélectionner un nouvel outil inspiré de ceux des entreprises de travail temporaire et interopérable avec eux ... Edifiant, non ? Où la « promotion de la diversité » ne conduit-elle pas ? ●

▼  
Mettre en avant les cas de  
« success stories »  
et en prôner l'extension masque  
le sort de l'immense majorité  
des jeunes de familles en difficulté  
▲

## GRIPPE A H1N1 : une réaction au n° 577 ...

*Je lis à la page 26 du n° 577 deux articles que je ne peux pas laisser passer sans réagir, concernant la demande de vaccination contre la grippe AH1N1. La santé des personnels et des étudiants doit être placée au premier plan, mais est-ce bien en vaccinant que cet objectif sera atteint ?*

*Une culture de la prévention des risques passerait-elle forcément par « du médicalisé » ? (...)*

*Comment peut-on parler d'éducation en faisant un amalgame entre le virus cité au départ et les raisons de se faire vacciner « contre les gripes » comme si toutes les gripes et tous les vaccins étaient identiques ? (...)*

*Rien sur les adjuvants et leurs possibles effets secondaires, rien sur le peu de recul avant la mise sur le marché... Même pas une petite allusion. Aucune reprise ou citation des nombreuses critiques par rapport à ce vaccin qu'on peut*

*retrouver en de nombreux endroits. On peut ne pas être médecin et réfléchir quand même par rapport à sa santé.*

*L'argument économique ? La seule certitude c'est que cela remplira la poche des laboratoires pharmaceutiques, sans pour autant que l'on puisse affirmer d'emblée qu'il n'y aura pas d'arrêt de travail pour les personnes vaccinées, et donc un gain hypothétique et très discutable.*

*À quoi servirait un enseignant en « bonne santé » si ses élèves sont malades ?*

*Voulons-nous vraiment vivre dans une société où nous sacrifions l'acquisition possible d'une immunité en attrapant une grippe peu virulente, quitte à être un peu malade et absent ? Le calcul économique prime-t-il sur tout le reste ?*

**Francine Meyer**

Université de Strasbourg, trésorière de section

# Hôpital public, le spectre de la TAA



→ question posée à Nadine Prigent, responsable nationale de la CGT-Santé

**Plusieurs professeurs de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) menacent de démissionner si le plan de réduction des postes du gouvernement n'est pas revu, et se sont exprimés dans la presse. Les syndicats ont été moins entendus.**

**Nadine Prigent :** Il est bon que le professeur Coriat se décide enfin à prendre position. On en est au 10<sup>e</sup> plan de suppression d'emplois qui vise presque 80 % des hôpitaux publics – notamment des gros centres, des CHU – qui sont dans le rouge d'un point de vue budgétaire, en raison de la tarification à l'activité (T2A). Seuls 2, 3 CHU en France semblent s'en sortir mieux... au prix de coupes sombres dans les activités et dans l'emploi. Or, les CHU, comme tout hôpital public, assurent des missions de service public avec des missions de proximité, impliquant une haute technologie. Présentée comme solution miracle au financement des hôpitaux publics, la T2A fait la démonstration de l'inverse : si l'activité augmente, le financement ne suit pas, du fait des grilles nationales et de leur effet de nivellement. Comment développer des technologies innovantes sans les finance-

ments à hauteur ? C'est très inquiétant, y compris pour la recherche. Dans les CHU, on parle des suppressions d'emplois que la CGT avait chiffrées à environ 10000, comme la Fédération Hospitalière de France. C'est un vaste plan social dans l'hôpital public ! On parle aujourd'hui de l'AP-HP, mais cela concerne pratiquement tous les CHU et cela pousse à une disparition d'activités, surtout celles « non rentables ». Santé publique, prévention et social passent à la trappe (Centres IVG, consultations SIDA, dialyse...) faute de rapporter en coût d'activité, car cela demande du temps pour suivre sur la durée des personnes souvent dans des situations sociales lourdes associées à la maladie. La T2A, malgré quelques correctifs (précarité sociale, missions d'intérêt général), est profondément inadaptée. La CGT n'est pas pour aménager cette T2A qui est un outil de restructuration de la carte des activités. Il faut repenser le financement de l'hôpital public avec des critères d'évaluation intégrant les soins, mais aussi la prévention et la santé publique, missions sociales non prévues dans les financements aujourd'hui. ●

*Propos recueillis par Gérard Lauton*

## HOMMAGE À MICHEL LAPEYRE HOMME DE LETTRES, HOMME DE FRATERNITÉ

Michel Lapeyre, né le 26 mai 1946, s'est éteint le 28 octobre au matin, à la suite d'une foudroyante maladie.

Après des études supérieures de psychologie sociale à l'université de Toulouse Le Mirail, sa carrière s'y déroula. Lecteur assoiffé de littérature et d'essais sur la modernité, il était littéralement un homme de lettres, fuyant le courrier électronique et prenant le temps de réponses sur plusieurs pages à ceux qui entraient en dialogue avec lui.

Militant du SNESUP, il a été très actif dans les associations d'enseignants-chercheurs<sup>(1)</sup> parce qu'il était un adversaire résolu de la transformation de l'université en entreprise libérale. Et parce que ce combat, contre la marchandisation du monde et de toutes les valeurs sans distinction, déborde les limites de l'université, il s'est engagé au PCF.

Psychanalyste, c'est dans le même souci de la vie collective qu'il est devenu, à partir de 2001, un animateur de l'Association de psychanalyse Jacques Lacan (APJL) créée par Pierre Bruno, Isabelle Morin et Marie-Jean Sauret.

Ses recherches universitaires et psychanalytiques portaient sur l'articulation (via la création et le symptôme) du sujet et du lien social, sur la « nature » du discours capitaliste –, dont il s'efforçait de démonter le caractère structurellement maléfisant pour les subjectivités. Sa contribution psychanalytique porte essentiellement sur la conception du « vivre ensemble ».

Ce parcours masque mal l'ostracisme dont Michel a pu être victime de la part des adversaires résolus de la clinique analytique, notamment à l'université, au motif qu'elle n'était pas scientifique. Il n'a jamais consenti à sacrifier les amitiés à son intérêt personnel. Cet engagement a hypothéqué sa carrière, lui qui n'a jamais été nommé professeur.

Une cérémonie a réuni, le vendredi 30 octobre, croyants et non croyants à la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse. À côté de ses parents et amis, universitaires, psychologues, praticiens du champ de la santé mentale, analystes d'associations diverses, étudiants, inconnus, se sont côtoyés pour lui rendre un hommage touchant : juste retour des choses pour Michel Lapeyre, dont la modestie n'a jamais protesté contre l'absence de reconnaissance universitaire et qui n'a reçu aucun honneur officiel, alors même que la communauté analytique salue l'un de ses membres éminents, et que ceux qui ont milité avec lui le remercient encore de ses colères.

*Marie-Jean Sauret*

1. Psychanalyse et Recherche Universitaire - PERU ; Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychanalyse et Psychopathologie clinique - SIUEERPP.

**JAURÈS ET L'UNIVERSITÉ**  
**TOULOUSE 14 octobre 2009 18 heures**  
**2009 l'année Jaurès**  
 Salle Osète ESPACE DURANTI  
 37000 TOULOUSE

**JAURÈS ET L'ÉCOLE** - échanges  
 Jean-Michel DUCONTE et Guy DIEZIS

**JAURÈS L'UNIVERSITAIRE** - colloquium à trois voix  
 Régis FECH, Georges MALCHES et Jacques POLMARQUE

**QUELS COMBATS POUR L'UNIVERSITÉ**  
 Deuxième temps fort de la journée, consacré à l'actualisation des combats de JAURÈS. Nos intervenants honoreront le mémoire de ce maître en partant d'un retour sur les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'éducation afin de mettre en avant les grands chantiers et les combats à venir.

Laurent AUDOUIN - responsable de la commission recherche - enseignement supérieur des Verts  
 Alain BOSCUS - Institut CGT d'histoire sociale  
 Thierry CADART - secrétaire général du SCEN-CFDT  
 Olivier GEBHNER - responsable enseignement supérieur - recherche - membre du conseil national du PCF  
 Bertrand MONTUBERT - secrétaire national du PS à l'enseignement supérieur et à la recherche  
 Stéphane TASSEL - secrétaire général du SNESUP-FSU

Un important rendez-vous pour tous ceux qui souhaitent tirer profit de la pensée de Jaurès dans leur combat pour l'Université

# ENTRETIEN AVEC Paul Chemetov

Architecte

Un plaidoyer humaniste en faveur d'un urbanisme soucieux des traces de mémoire que représentent nos lieux de vie

**Vous avez écrit : « Nous devons avoir une approche technique bienveillante envers le présent où nous sommes, le passé dont nous héritons et le futur que nous pressentons ». Pourriez-vous commenter ce propos ?**

Cela renvoie à des débats qui sont très actuels sur la mémoire, sur l'identité. On perçoit que la question des origines revêt une extrême importance. On trouve encore dans les campagnes des traces de cadastres romaines, et dans les villes, et même dans les villes modernes, des traces culturelles très anciennes. Il ne faut pas comprendre mon propos comme exprimant une nostalgie que l'on pourrait qualifier de conservatrice. J'exprime seulement le sentiment très général qu'un homme, une société, une civilisation, c'est un corps en mouvement entre une naissance et une mort et que les vieillards se souviennent de leur enfance. La formation que nous avons reçue, même très lointaine, nous structure, elle construit toute notre vie.

La jolie phrase que vous citez signifie que nous sommes sur une trajectoire et qu'il vaut mieux pouvoir se retourner. Prenons un exemple : dans les opérations de destruction des grands ensembles, j'ai toujours été frappé par le fait que, d'un coup, non seulement on détruisait des vieux immeubles qu'on aurait pu réparer la plupart du temps, mais qu'on détruisait infiniment plus : là où les gens avaient vécu. Du jour au lendemain, vous ne pouvez plus emmener vos enfants et leur dire : « Tiens, j'ai vécu là quand j'étais petit ». Je ne sais pas à quoi cela sert exactement. Mais le fait que chacun accumule, qui des bibelots, qui des livres, qui des assiettes, cela fait partie de ces petits signes matériels qui sont des repères de vie, des traces de mémoire en quelque sorte.

Il faut essayer de considérer les choses qui sont autour de nous, et en faire un inventaire avant de les jeter. C'est comme si l'on disait : « Le cendrier est plein, je vais changer de voiture ». Nous sommes dans une société qui a tendance à jeter plutôt que réparer. Je pense que les objets, désormais, sont construits pour ne pas durer, alors qu'ils devraient durer dans un mode plus sobre.



© David Bourreau

▼  
**Un métro ce n'est pas seulement un moyen de transport, c'est beaucoup plus que cela : ça crée du lien, physique et matériel, et ça crée un point de vue sur les choses**  
 ▲

**Il faut, dites-vous, revenir au logement et non à l'image du logement. Quelles sont les implications concrètes de ce principe ?**

En France, depuis les années 80, à peu près toutes les commandes publiques, à de rares exceptions près, sont attribuées par concours. C'est comme si, toute votre vie, vous repassiez votre bac. On décide de construire 100 logements, on fait une présélection d'une injustice totale et, au bout du compte, trois ou quatre personnes sont retenues. Pourquoi celles-là ? En retenir trois ou quatre parmi 150 ou plus, c'est déjà l'arbitraire. Et le jury va examiner les projets en un après-midi. Qu'est-ce qui va l'emporter ? Le paraître et non l'être, car le jury n'a pas le temps de rentrer dans la structure du logement, la durabilité. Il ne voit que ce qui brille dans la nuit. J'exagère à peine, c'est comme si les concours de rhétorique continuaient à régner, au

détriment de tout ce que l'éducation nouvelle nous a appris.

Les habitations sont faites pour être habitables, avant que d'être fringantes, tout dans l'être ou tout dans le paraître, c'est cela la question que vous posez. Même si l'être a besoin d'un peu de paraître, il ne saurait se résumer à celui-ci.

**Vous avez, avec Michel Lussault, présidé le Conseil scientifique de la consultation internationale du Grand Paris. Quelles sont les orientations que vous y avez défendues ? En quoi s'opposent-elles à celles de Christian Blanc ?**

Quels étaient les deux thèmes de la consultation internationale ? D'abord une étude comparative sur les grandes métropoles et ensuite une question très précise : quelle devra être la métropole du 21<sup>e</sup> siècle de l'après-Kyoto ? Celle-ci ne peut pas, même si les transports sont importants, se réduire à un projet de transport. Celui de Ch. Blanc, et nous revenons à votre première question, ne manifeste aucune conscience (ou presque) de ce qui est. Le grand huit suppose que Paris a besoin d'un réseau de transport alors que l'actuel est déjà très performant. En revanche, autour de Paris c'est cauchemardesque. L'erreur de Ch. Blanc est technocratique : la réalité est compliquée, faisons du neuf. Mais le réseau, c'est comme les chausses, il faut reprendre aussi, car sorti de Paris c'est plein de trous ! Pour avoir aménagé le premier tramway de banlieue, le T1, je vois bien le changement que cela a provoqué chez les riverains entre Bobigny et Saint-Denis. Or, étrangement, le grand trajet de Ch. Blanc ne passe pas par Boulogne, Montreuil ou Saint-Denis (plus de 100 000 habitants chacune). Il ignore trois villes qui, en province, auraient un métro. Sur le trajet de Christian Blanc, il n'y a nulle part la densité de population pour alimenter un métro. Ce qui implique l'extension urbaine. Or celle-ci, qui repose sur le tout automobile, n'est pas un modèle soutenable.

Un métro ce n'est pas seulement un moyen de transport, c'est beaucoup plus que cela : ça crée du lien, physique et matériel, et ça crée un point de vue sur les choses. ●

*Propos recueillis par Alain Policar*

**AUTRICHE**

# L'Université bouge aussi

→ par Marc Peigné, président de la section n° 25 du CNU

Depuis Gratz en Autriche nous a été relaté le mouvement de fond dans les universités autrichiennes.

Depuis quelques jours les étudiants autrichiens demandent plus de moyens dans les universités ; des filières sont largement sous-encadrées (psychologie, journalisme, sciences politiques... avec parfois moins un enseignant pour 200 étudiants), le gouvernement ne réagit pas aux sonnettes d'alarme des recteurs d'université et le mouvement prend de l'ampleur ; défilés, blocage d'amphis... Les recteurs soutiennent plutôt ce mouvement via des « Journées blanches » pour encourager le personnel à défilier avec

**LE SOUTIEN DU SNESUP (RÉSUMÉ)**

**Le SNESUP soutient le mouvement des étudiants autrichiens contre le processus de Bologne et la marchandisation du savoir. Une réaction commune s'impose. Nous y travaillons après le mouvement 2009 en France. Préparons avec le collectif « Printemps 2010 » un contre-sommet en mars face au sommet de l'UE. Votre mouvement est un grand encouragement.**

les étudiants. Les étudiants ont des salles pour se réunir et s'organiser. Se pose aussi le problème des débouchés dans le monde du travail et celui du



© Jacqueline Briandil

« numerus clausus » dès la première année, que les étudiants rejettent ; l'afflux récent et massif d'étudiants en médecine venant d'Allemagne, où le numerus clausus en première année est sévère, a exacerbé les consciences sur ce problème. ●

**ALLEMAGNE, HONGRIE, ITALIE...**

# Entrons en résistance européenne !

→ par Isabelle Bruno, membre de la CA du SNESup

Une vague de mobilisations universitaires déferle en Autriche, Allemagne, Hongrie et Italie.

Dans tous ces pays, étudiants et personnels se font entendre pour un service public d'enseignement et de recherche, démocratique et émancipateur. Le débat porte sur les orientations politiques convenues au niveau européen par les gouvernements nationaux selon la stratégie de Lisbonne et du processus de Bologne. Ce mouvement de résistance prolonge celui du printemps 2009 (France, Espagne, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Grèce, Finlande, Danemark...) qui a éveillé les consciences sur les situations natio-

nales, la dimension européenne des contre-réformes. Et les périls d'un « *marché commun des connaissances* » sur le secteur public éducatif et scientifique.

Le SNESUP est co-fondateur du Collectif « Printemps 2010 » créé en janvier 2009. 14 associations et syndicats ont lancé un « appel à une mobilisation européenne contre la stratégie de Lisbonne en matière d'enseignement supérieur et de recherche ». Visant un autre

▼  
**Une mobilisation européenne contre la « stratégie de Lisbonne »**  
▲

projet qu'un marché des activités éducatives et scientifiques et du tout compétitif, l'appel propose un contre-sommet en mars 2010 lorsque chefs d'État et de gouvernement célèbreront

les 10 ans de la stratégie de Lisbonne pour la réitérer à l'horizon 2020. L'occasion de préparer un contre-projet de service public européen d'enseignement et de recherche grâce à l'énergie militante des syndiqué(e)s SNESUP ! ●

**VENEZUELA**

# Une révolution éducative en marche

→ par Jean Ortiz, membre de la CA du SNESup

Le maillage universitaire vénézuélien connaît un essor inédit sous le gouvernement Chavez

Libération, Le Monde (El Pais en Espagne) vous le disent : le gouvernement vénézuélien « met au pas » l'Université, étouffe le privé... Leur compère El Nacional de la presse anti-chaviste (90 % des quotidiens et hebdomadaires) tirait le 10 août : « Le gouvernement aura un contrôle absolu sur les universités », « Les universités, privées d'autonomie ». La formation des enseignants (art. 36. LOE), horreur totalitaire, dépendra de l'État, ainsi que l'affectation des diplômés. L'article 33 de la

diabolisée LOE (Loi Organique d'Éducation) stipule : « le principe d'autonomie, reconnu par l'Etat, se traduit par l'exercice de la liberté intellectuelle, de l'activité théorique, de la recherche scientifique, technologique, en matière d'humanités, etc. ». L'élection des autorités se fait sur la base de « la démocratie participative, protagonique et du mandat révocable ». Ces médias oublient que le gouvernement a accru l'aide à l'enseignement privé et repris des universités privées en faillite

avec en 2007 une aide au privé de 488 milliards de Bolivars<sup>(1)</sup>. Avec la mise en place des différentes Missions (« Robinson », « Sucre », « Vuelvan caras »), près de 50 % de la population étudiante. Le pays compte environ 80 étudiants pour 1000 habitants (en Amérique latine : 29,6). En dix ans, le gouvernement a créé trois nouvelles universités et va ouvrir 29 « universités polytechniques » (sortes d'IUT ou d'IUP)... CQFD ! ●

1. N.B. : 1€ = 3 000 Bolivars de l'époque.

# Claude Lévi-Strauss ou l'éloge du divers

→ par Frédéric Keck, chargé de recherche au CNRS, Institut Marcel Mauss

Une œuvre, encouragement permanent à l'intelligence, qui nous enseigne que l'humanité ne peut survivre qu'en préservant ses différences culturelles.

La mort de Claude Lévi-Strauss le 30 octobre 2009 a conduit les médias à parler du « dernier des grands intellectuels français », un an après la célébration officielle de son centenaire. Si l'on peut se réjouir de la reconnaissance d'une œuvre dont la lecture est un encouragement permanent à l'intelligence, une telle déclaration masque l'ampleur de la recherche collective que Lévi-Strauss a impulsée au travers de plusieurs générations.

Lévi-Strauss a d'abord refondé en France l'anthropologie, science tombée en désuétude au cours de la première moitié du siècle, en proposant une synthèse entre le culturalisme américain, le fonctionnalisme britannique et la sociologie durkheimienne. Il a ensuite importé le modèle de la linguistique structurale, issu de l'intelligence européenne exilée à New York en la personne de Roman Jakobson. Il a constitué le « structuralisme » comme un paradigme permettant le croisement entre les recherches scientifiques en cours dans les domaines des mathématiques, de la biologie ou de la psychologie, et donnant lieu aux débats philosophiques sur le rôle de la critique sociale chez Foucault, Derrida et Bourdieu. Il a enfin porté sur le vingtième siècle un « regard éloigné », témoin des catastrophes écologiques qui détruisaient les sociétés auxquelles il rendait hommage par la connaissance de leurs structures. Le laboratoire d'anthropologie sociale qu'il a fondé au Collège de France fut le lieu où ses intuitions sur les problèmes classiques de la discipline anthropologique furent prolongées et discutées. Sa thèse sur le rôle fondateur de l'alliance et de la réciprocité dans les structures élémentaires de parenté fut élargie par les travaux de Françoise Héritier et Laurent Barry, en rapport avec la filiation africaine qu'il avait laissée de côté. Son travail sur les structures mentales de classification des espèces naturelles fut repris par Dan Sperber et Gérard Lenclud en dialogue avec les sciences cognitives. Son monumental effort de description des mythologies amérindiennes fut à la source des enquêtes ethnographiques de Philippe Descola, Emmanuel Desveaux, Anne-Christine Taylor. À tous ces chercheurs, Lévi-Strauss apportait l'immensité de son savoir, la rigueur de son exigence intellectuelle et la bienveillance d'une attention qui ne fut jamais dominatrice.

Dans les trente dernières années de sa vie, Lévi-Strauss semblait avoir disparu de la scène intellectuelle, alors qu'il continuait à suivre la production scientifique de son temps



© XXXXXX

▼  
**À tous, Lévi-Strauss  
 apportait l'immensité de son savoir,  
 la rigueur de son exigence  
 intellectuelle et la bienveillance  
 d'une attention qui  
 ne fut jamais dominatrice**  
 ▲

tout en se replongeant dans les œuvres artistiques de son enfance. Au cours de cette période, il accueillit des chercheurs issus de tous les pays, mais aussi des admirateurs de tous les âges; il exerçait en leur compagnie sa curiosité à l'égard d'un monde qu'il déclarait ne guère aimer. Il recevait aussi des journalistes, de plus en plus fascinés par ce témoin d'un monde disparu, et qui lui demandaient des leçons de sagesse.

On s'est interrogé sur les positions politiques de Claude Lévi-Strauss. Il fut socialiste dans sa jeunesse, publiant même un opuscule sur « Gracchus Babeuf et le communisme ». La guerre et l'exil le convertirent au gaullisme, et il crut un moment à l'espoir d'une reconstruction des sociétés sur l'échange et le commerce, dont il voyait l'émergence dans la société Nambikwara en Amazonie. Le développement des sociétés occidentales le rendit de plus en plus pessimiste, et il déplorait la catastrophe écologique que constituait à ses yeux le passage d'un milliard d'humains à dix milliards sur une planète dont les ressources tendaient à

s'épuiser. Mais ce pessimisme était le revers d'un pari sur la capacité de l'intelligence humaine à renverser ce désordre biologique par un surcroît d'inventivité, comme en témoignait à ses yeux les sociétés amérindiennes confrontées à la conquête européenne.

De cette évolution témoigne le passage énigmatique de *Race et histoire* en 1952 à *Race et culture* en 1971 – deux textes qui ont profondément marqué la philosophie politique française de la deuxième moitié du vingtième siècle. Le premier se présentait comme un manifeste antiraciste et joua à ce titre un rôle pédagogique central dans les écoles de la République; le second était plutôt un éloge de la diversité culturelle, et suscita lors de sa parution malentendus et incompréhensions. Lévi-Strauss a toujours tenu qu'ils exprimaient, avec des tonalités changeantes, le cœur de sa philosophie : l'humanité ne peut survivre que si elle préserve ses différences culturelles car elles expriment, à travers les formes d'organisation sociales et mentales qui lui sont propres, une capacité de la nature à varier. L'opposition entre nature et culture, à laquelle on a souvent réduit sa pensée, s'efface ainsi devant un éloge des différences, vers laquelle a toujours tendu son esprit. Le totem que lui a construit la République peut donc joyeusement être dissout au profit de la multiplicité des formes d'intelligence qu'il a rendues possibles. ●

1<sup>ÈRE</sup> SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL

# HYPERPLANNING

L'emploi du temps n'a jamais été aussi facile !



## PRÉSENTATION GRATUITE SUR SITE

### DEMANDE DE PRÉSENTATION GRATUITE D'HYPERPLANNING :

Complétez et envoyez cette demande :  
par fax au 04 96 15 00 06  
par courrier à :  
Index Education 13388 Marseille cedex 13  
ou inscrivez-vous sur le site internet :  
[www.index-education.com](http://www.index-education.com)  
Cochez la présentation souhaitée :

- Présentation sur site** (chez vous)
- Présentation à Index Education Paris**  
196, rue Saint-Honoré 75001 Paris
- Présentation à Index Education Marseille**  
Technopôle Secteur Baronne rue Paul Langevin 13013 Marseille

A RÉCEPTION DE CE COUPON, NOUS VOUS CONTACTERONS POUR FIXER UNE DATE.

 HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL  
**INDEX-EDUCATION.COM**

Nom du responsable : .....

Fonction : .....

E-mail professionnel : .....

Etablissement : .....

..... N° UAI (ex RNE) : | | | | | | | |

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Fax : ..... Téléphone : .....

.....

Date, signature et cachet de l'établissement